

Bulletin du Conseil communal

N° 4



Lausanne

Séance du 27 septembre 2011 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 27 septembre 2011

4^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2011, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

Sommaire**Ordre du jour** 265**Première partie** 272**Communications**

Retrait de l'urgence demandée par la Municipalité concernant le préavis N° 2011/19 272

Demande de report d'urgence demandée par la Municipalité concernant le rapport-préavis N° 2010/29 : Vidéo-surveillance 273

Politique municipale en matière de subventions dans le domaine du sport d'élite – impact du rapport-préavis N° 2008/08 sur le sport d'élite lausannois 273

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville » et résolution du 9 novembre 2010 279

Usine de Bret : renouvellement de l'équipement et restauration de la structure du bâtiment Ouverture d'un compte d'attente 280

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet » 281

Motion de M. Benoît Gaillard : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation » 281

Motion de M. Jean-Luc Laurent : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe » 281

Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves » 281

Interpellation de M. Nicolas Gillard : « Combien de logements du marché libre de la location sont vendus chaque année à Lausanne ? » 282

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Commerce de détail : enfin des mesures identiques pour tous les commerces lausannois » 282

Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » 282

Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « N'affiche pas qui veut en Ville de Lausanne. Pourquoi les partis politiques ne sont-ils pas traités sur un pied d'égalité ? » .. 282

Communication

Anniversaire du massacre de Zoug 282

Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2011-2016

Rapport 283

Discussion 284

Questions orales	287
Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit	
Préavis N° 2010/49 6 octobre 2010	290
Discussion	290
Pour des achats publics équitables	
Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts	
Préavis N° 2010/52 20 octobre 2010	291
Rapport.....	296
Discussion	298
Postulat de M. Jacques Pernet « demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos »	
Rapport.....	304
Discussion	307
Motion de M^{me} Solange Peters et consorts : « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère »	
Rapport.....	309
Discussion	309
Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway de la Pontaise » et consorts	
Rapport.....	310
Discussion	312
Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne »	
Rapport.....	316
Discussion	318

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.
2. Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2011-2016. BUREAU DU CONSEIL.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R98. *Préavis N° 2010/49* : Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER. (*Reprise de la discussion.*)
- R105. *Préavis N° 2010/52* : Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). REBECCA RUIZ.
- R106. *Postulat de M. Jacques Pernet* « demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos ». (FIPAV). EDDY ANSERMET.
- R107. *Motion de M^{me} Solange Peters et consorts* : « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère ». (AG, EJCS). MARIA VELASCO.
- R109. *Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway de la Pontaise » et consorts (2041 sign.)* : « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900) ». (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).
- R117. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne ». (SPS, EJCS). ALBERT GRAF.
- R118. *Pétition de M^{me} Caroline Firmann-Gaulis, du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (374 sign.)* pour la protection de « La Chablière » à Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (NKIKO NSENGIMANA).
- R120. *Rapport-préavis N° 2010/55* : Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN (rapport de majorité); JACQUES-ETIENNE RASTORFER (rapport de minorité).
- R122. *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts* : « Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville ». (SPS). ISABELLE MAYOR.
- R123. *Postulat de M^{me} Isabelle Truan* : « Pour une insertion significative du logement au Flon ». (Trx). ULRICH DOEPPER.
- R124. *Motion de M. Jean Tschopp* : « Dimanche sur les quais ». (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.
- R127. *Postulat de M^{me} Florence Germond* : « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire. » (EJCS). MARLENE BERARD.
- R128. *Rapport-préavis N° 2010/61* : Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

- R129. *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes ». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- R135. *Préavis N° 2010/50* : La société coopérative l’Habitation féminine. Prolongation de la durée d’un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.
- R136. *Préavis N° 2010/67* : Plan partiel d’affectation au lieu-dit « La Grangette » concernant la parcelle N° 20382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l’accès à l’avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER. (En attente.)
- R137. *Postulat de M. Philippe Clivaz* : « Bas les masques, la culture est en danger ! » (CL). THERESE DE MEURON.
- R138. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Saine gestion des deniers publics : la Municipalité doit donner l’exemple ! » (AG, FIPAV). MARLENE BERARD.
- R141. *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor* : « Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! » (EJCS, AG). SUSANA CARREIRA.
- R1. *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)* : « Pour des cirques sans animaux ». (SPS) ; *pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)* : « Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne ». (SPS). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R2. *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d’examiner la possibilité d’installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. (Trx). COMMISSION DES PETITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).
- R3. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « LACI ‘mesure sparadrap’ 1 : premier emploi ». (AG). CLAUDE METTRAUX.
- R4. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « Intégration de l’écologie industrielle à Lausanne ». (Trx, SI). SYLVIANNE BERGMANN.
- R5. *Rapport-préavis N° 2011/13* : *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : Pour améliorer la qualité de l’air : Lausanne prend des mesures. (Trx). MARLENE BERARD.
- R7. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour des entreprises écomobiles. (Trx). VINCENT ROSSI.
- R8. *a. Motion de M^{me} Sylvianne Bergmann* : « Du miel labellisé ‘capitale olympique’ ». (FIPAV) ;
b. Motion de M^{me} Graziella Schaller : « Des toits publics pour ‘Le miel des toits de Lausanne’ ». (FIPAV). MANUELA MARTI.
- R9. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote ‘Mentorat Emploi Migrants’ de l’EPER (Entraide Protestante Suisse) pour l’insertion professionnelle des migrantes et migrants ». (EJCS, AG). MARIA VELASCO.
- R10. *Motion de M^{me} Isabelle Truan et consorts* : « Critères d’attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne ». (CL). JEAN-MICHEL DOLIVO.
- R11. *Motion de M. Vincent Rossi et consorts* : « Pour le réaménagement de la baie d’Ouchy, afin d’y recréer des espaces naturels, de détente et de baignade ». (Trx, SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

- R12. *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez* : « Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois ». (CL). EDDY ANSERMET.
- R13. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet* : « Suppression du remboursement des frais de garde des élus communaux ». (Bureau du Conseil). MURIEL CHENAU MESNIER.
- R15. *Rapport bisannuel de la Commission permanente de politique régionale – juin 2009 à juin 2011*. COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (NATACHA LITZISTORF SPINA, présidente 2009-2010, AXEL MARION, président 2010-2011).
- R16. *Motion de M. Guy Gaudard* : « Cautionnons... ce qui doit l'être ». (CL). YVES-ANDRE CAVIN.
- R17. *Préavis N° 2011/19* : Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. (Trx, CLP). JEAN-FRANCOIS CACHIN (*rapport de majorité*), JEAN-MICHEL DOLIVO (*rapport de minorité*).
- R18a. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l'installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, St-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville (SPS) ;
- R18b. *Rapport-préavis N° 2010/29* : Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement communal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANCOISE LONGCHAMP, présidente ; PHILIPPE MIVELAZ (*rapport de majorité*) ; GILLES MEYSTRE (*rapport de minorité*).
- R19. *Postulat de M. David Payot et consorts* : « Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités : mobilisons-nous ! » (AG). ELISABETH WERMELINGER.
- R20. *Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts* : « Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières ». (Trx). BLAISE MICHEL PITTON.
- R21. *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts* : « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle ». (EJCS). ISABELLE MAYOR.
- R22. *Rapport-préavis N° 2011/32* : Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU) – Etape A (2011-2014). Demande de crédits d'études et d'octroi de postes de travail provisoires supplémentaires (EPT). Réponse aux postulats de M^{me} Florence Germond « Pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos » et de MM. Jacques Pernet et Jean-Pierre Béboux « Pour une boucle au centre-ville ? » (Trx, SI, SSE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R23. *Préavis N° 2011/35* : Plan partiel d'affectation « Jumelles – Bel-Air » concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la place Bel-Air, les escaliers de Bel-Air, la rue de Genève et la parcelle N° 548. Addenda au plan partiel d'affectation N° 635 du 10 juin 1988. Convention avec vente, avec Genevoise compagnie immobilière SA. (Trx, CLP). PHILIPPE CLIVAZ.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI49. *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (20^e/20.6.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI2. *Postulat de M. Julien Sansonnens* : « Vitrynes : trop d'éclairage (la) nuit. » (2^e/30.8.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI4. *Postulat de M. Pierre Oberson* : « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose. » (3^e/13.9.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI5. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Neutralité du réseau internet lausannois ». (3^e/13.9.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI6. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments ». (3^e/13.9.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI7. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue ». (3^e/13.9.11). DISCUSSION PREALABLE.
- INI8. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant ». (3^e/13.9.11). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT23. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts* : « Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne ? » (18^e/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.
- INT26. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon* : « Engagement d'un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama ? » (5^e/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.
- INT37. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts* : « Pour quand la sécurité à Chauderon ? » (6^e/23.11.10) [SPS/2.3.11]. DISCUSSION.
- INT40. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* : « Une antichambre au local d'injection ? » (10^e/1.2.11) [SSE/23.3.11/EJCS]. DISCUSSION.
- INT43. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Un audit externe pour mettre un terme à toutes suspicions de copinage dans la gestion des biens immobiliers par les gérances de la Ville ! » (11^e/15.2.11) [CLP/20.4.11/CL]. DISCUSSION.
- INT44. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Le temps de passer de la dette politique à la dette réelle de la Ville selon les directives de la Cour des comptes est venu ! » (11^e/15.2.11) [AGF/20.4.11/FIPAV]. DISCUSSION.
- INT1. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Gestion des billets issus de la taxe sur les divertissements ». (15^e/12.4.11) [SPS/18.7.11]. DISCUSSION.
- INT5. *Interpellation de M. Cédric Fracheboud* : « Quel avenir pour les locaux de Rataboum ? » (18^e/31.5.11) [EJCS/31.8.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 11.10 (18 h et 20 h 30), 8.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30) et 7.12 (19 h), 17.1 (18 h et 20 h 30), 31.1 (18 h et 20 h 30), 14.2 (18 h et 20 h 30), 6.3 (18 h et 20 h 30), 20.3 (18 h et 20 h 30), 24.4 (18 h et 20 h 30), 8.5 (18 h et 20 h 30), 22.5 (18 h et 20 h 30), 5.6 (18 h et 20 h 30), 19.6 (18 h et 20 h 30) et 20.6 (19 h 30), 4.9 (de 18 h à 20 h), 25.9 (18 h et 20 h 30), 9.10 (18 h et

20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19h 30).

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

- R95. *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (AXEL MARION, PRESIDENT).
- 15.6.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances* : « Axes forts de transports publics : pour une information complète du Conseil communal ». (Trx, AG). PHILIPPE CLIVAZ.
- 12.10.10 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* : « De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie ! » (SI). THOMAS SCHLACHTER.
- 18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! » (SPS, AG). NATACHA LITZISTORF SPINA.
- 29.3.11 *Préavis N° 2011/15* : Recensement, contrôle et assainissement en vue de sécuriser les bâtiments communaux pouvant contenir de l'amiante. Demande de crédit-cadre (2^e étape). (Trx). GILLES MEYSTRE.
- 10.5.11 *Préavis N° 2011/24* : Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de quatre bâtiments, comprenant au total 104 logements, un commerce, des espaces communautaires, un parking souterrain de 49 places et 7 places de parc extérieures, sis à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6. Constitution d'un droit de superficie. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un financement du Fonds communal pour le développement durable pour la réalisation d'une installation de production de chaleur donnant lieu à un contracting énergétique. Octroi d'une subvention du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. (CLP, SI, EJE). GUY GAUDARD.
- 24.5.11 *Motion de M^{me} Isabelle Truan* : « Introduisons du logement au centre-ville : le Flon. (Déplacement de la caserne des pompiers) » (CL, SPS). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- 24.5.11 *Préavis N° 2011/26* : Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, Prilly et Renens. Préavis intercommunal présenté aux Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 31.5.11 *Postulat de M. Jean Tschopp* : « Aux urnes citoyens ! » (AG). XAVIER DE HALLER.
- 31.5.11 *Motion de M. Pierre-Yves Oppikofer* : « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) ». (AG). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 31.5.11 *Motion de M. Axel Marion* : « Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises ». (EJCS). CLAUDE GRIN.

- 31.5.11 *Préavis N° 2011/30* : Parcelle N° 20349 à l'avenue de Valmont. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de Grisoni-Zaugg S.A. et Boas Immobilier S.A. pour la construction d'un écomusée (AquaEcopôle) et d'un bâtiment commercial. (CLP, Trx). MATHIEU BLANC.
- 20.6.11 *Motion de M^{me} Isabelle Truan* pour la réciprocité entre mesures énergétiques et taxes. (SI). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 30.8.11 *Motion de M. Roland Ostermann et consorts* : « Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ? » (FIPAV). MARTINE FIORA-GUTTMANN.
- 30.8.11 *Rapport-préavis N° 2011/34* : Aménagement de la place de la Sallaz. Crédit d'investissement. Réponse à deux observations et six oppositions déposées pendant l'enquête publique. Réponse aux résolutions du Conseil communal concernant la route de contournement de la Sallaz (conclusions 7bis, 7ter et 7quater du rapport-préavis N° 2005/83 du 24 novembre 2005). (Trx, SSE, SI). CLAUDE BONNARD.
- 30.8.11 *Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.)* : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » (Trx). COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/36* : Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels. Crédits de réalisation pour la phase III. (SI). ANDRE MACH.
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/37* : Ancienne Ecole Piotet, rue de la Pontaise 15. Cession du bâtiment en vue de sa rénovation. Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la coopérative en formation « P15 ». (CLP). MAURICE CALAME.
- 13.9.11 *Rapport-préavis N° 2011/38* : Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles ». (Trx). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/39* : Autorisation générale de plaider. (FIPAV). JEAN TSCHOPP.
- 13.9.11 *Préavis N° 2011/40* : Autorisation générale de constituer des associations et des fondations ou d'y adhérer, de constituer des sociétés commerciales ou d'acquérir des participations dans ces sociétés (article 20, lettre g du Règlement du Conseil communal). (AG). CHRISTIANE JAQUET-BERGER.
- 27.9.11 *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (Trx). NICOLE GRABER.
- 27.9.11 *a. Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation ». (SPS, EJCS, SI) ;
- b. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! » (SPS). YVES FERRARI.
- 27.9.11 *Postulat de M. Yves-André Cavin et consorts* relatif à l'aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud – Le Taulard et l'étude d'un bassin de rétention pour les eaux claires. (Trx). FLORIAN RUF.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ». (9^e/19.1.10) [Trx, CL, SPS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 10.5.11 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi* : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » (16^e/10.5.11) [AG]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Daniel Bürgin* : « Les ressources de notre police municipale ne sont pas inépuisables ! » (2^e/30.8.11) [SPS]. DISCUSSION.
- 30.8.11 *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Financement de campagnes de votations : la Municipalité tape une nouvelle fois dans les caisses de la Ville ! » (2^e/30.8.11) [AG]. DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Eliane Aubert, Samuel Bendahan, Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Sarah Frund, Claude Nicole Grin, Philippe Jacquat, Christiane Jaquet-Berger, Henri Klunge, André Mach, Isabelle Mayor, Gilles Meystre, Stéphane Michel, Bertrand Picard, Laurent Rebeaud, Florian Ruf, Sandrine Schlienger, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Raphaël Abbet, Marlène Bérard, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Marc-Olivier Buffat, Mirelle Knecht.

Membres présents 77

Membres absents excusés 18

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Je vous annonce que M. le municipal Junod nous quittera vers 21 h 30 pour d'autres obligations liées à sa fonction politique. Il doit, en effet, se rendre au Palais de Rumine, où il est attendu pour une allocution au nom de la Ville de Lausanne.

Avant de passer aux communications, j'aimerais simplement faire un clin d'œil à la Municipalité, qui semble peiner dans la gestion des dossiers soumis à notre Conseil. J'espère qu'elle pourra rétablir l'ordre.

Notre secrétaire a quelques communications, notamment concernant les urgences. Soyez attentifs, cela aura des incidences sur notre ordre du jour.

Communication

Retrait de l'urgence demandée par la Municipalité concernant le préavis N° 2011/19

Lausanne, le 26 septembre 2011

Monsieur le Président,

Divers éléments nouveaux et des évolutions de position dans les partis depuis la dernière séance de commission donnent à penser à la Municipalité que le débat sur la tour « Taoua » risque d'être particulièrement confus.

Afin d'intégrer aussi bien de nouvelles positions, que l'acceptabilité éventuelle pour l'investisseur, qui a répondu à un appel d'offres, la Municipalité considère comme indispensable la tenue d'une nouvelle séance de commission, une fois les éléments précédents connus. Elle retire donc l'urgence pour le préavis N° 2011/19.

Compte tenu de ce qui précède, celui-ci ne pourra être traité plus tôt que le 8 novembre, voire plus tard.

Nous vous savons par avance gré de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Demande de report d'urgence demandée par la Municipalité concernant le rapport-préavis N° 2010/29 : Vidéo-surveillance

Lausanne, le 26 septembre 2011

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le secrétariat du Conseil vous fait suivre le mail reçu par la Direction de la sécurité publique et sports ce lundi matin concernant le point concernant R18 – 2010/29. Le directeur de la Sécurité publique et sports a eu un téléphone ce matin avec le président du Conseil pour indiquer :

« Le non-dépôt du rapport de minorité, concernant le rapport-préavis mentionné en marge, a créé une certaine confusion. Ainsi, certains groupes politiques n'en ont pas discuté. Conformément à notre entretien téléphonique de ce jour, la Municipalité demande que ce préavis soit traité en urgence le 11 octobre 2011. »

Nous vous souhaitons bonne réception de ce message et, tout en restant à votre disposition pour d'autres renseignements, vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Le secrétaire du Conseil : *Frédéric Tétaz*

Communication

Politique municipale en matière de subventions dans le domaine du sport d'élite – impact du rapport-préavis N° 2008/08 sur le sport d'élite lausannois

Lausanne, le 20 septembre 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Par ce rapport, la Municipalité présente l'impact que le rapport-préavis N° 2008/8, du 28 février 2008, « Attribution de subventions dans le domaine sportif. Nouveau volet « Sport phare ». Aides aux clubs, au sport féminin et aux sportifs d'élite lausannois. Réponse à la motion de M. Alain Bron. »¹, a eu sur le sport d'élite lausannois et répond ainsi à la demande que le Conseil communal a fait inscrire dans les conclusions dudit rapport-préavis.

L'aide financière dans le domaine sportif

Bases

A la suite de l'acceptation par le Conseil communal des conclusions du rapport-préavis N° 170, du 30 septembre 1989, « Aide financière aux clubs sportifs formant des jeunes. Réponse à la motion Olivier Chevallaz »², la Municipalité a adopté, dans sa séance du 21 juin 1991, le règlement « Aide aux jeunes sportifs. Règlement et conditions pour l'obtention de subventions ». Ce texte mettait alors en place les trois « piliers » de l'aide aux clubs formateurs : aide au paiement des loyers, encouragement des activités des groupes de jeunes sportifs de moins de 20 ans (aide à la formation) et aide particulière aux sportifs d'élite de moins de 20 ans.

¹ *Bulletin du Conseil communal (BCC) 2007-2008*, tome II, pp. 1092 ss.

² BCC 1989, tome I, pp. 153 ss.

En 2005, après que le « Plan Directeur du Sport. (...) »³ eut annoncé un élargissement de la politique de subventionnement en y incluant les aînés, les handicapés⁴ et l'organisation de manifestations sportives, un nouveau règlement, baptisé « Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif » est entré en vigueur, détaillant les subventions disponibles, leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi. Les nouveautés, issues du rapport-préavis N° 2008/8, du 28 février 2008, présentées ci-après, y ont été incluses en 2008⁵.

Enfin, afin de pallier quelques faiblesses, le rendre plus simple d'utilisation par les clubs et répondre à certaines normes de droit administratif, le « Guide (...) » a été abrogé et remplacé, avec effet au 1^{er} janvier de cette année, par un nouveau texte intitulé : « Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif » (titre abrégé : « Subventions et aides dans le domaine sportif »).

Budgets alloués

Par délégation, le Service des sports exécute les tâches de la Municipalité dans le domaine de la gestion et de l'octroi des subventions et aides dans le domaine sportif.

Les volets « premiers » de l'aide au sport lausannois (aide au paiement des loyers, aide à la formation et aide aux futurs sportifs d'élite) sont regroupés sous un seul et même poste budgétaire, dont le montant s'élève à 1 250 000 francs pour l'exercice 2011. Les volets plus « récents » (manifestations et sport d'élite) disposent de postes budgétaires particuliers, de respectivement 785 000 francs et 700 000 francs. A cela s'ajoutent les aides dites casuelles (aides financières occasionnelles en faveur des clubs, sollicitées en complément du financement de l'acquisition ou du renouvellement d'équipements et lors de la création de prix/récompenses), dont le budget pour 2011 s'élève à 110 000 francs.

Promotion auprès des clubs

Un important travail de communication et de promotion est mené par le Service des sports auprès des bénéficiaires potentiels de la politique municipale en matière de subventions dans le domaine sportif. Outre des dépliants explicatifs joints régulièrement aux envois dudit service, l'ensemble des dispositions, de même que les documents nécessaires à l'établissement des demandes d'aide, peuvent être consultés et téléchargés depuis le site Internet de la Ville de Lausanne⁶.

Ce travail a porté ses fruits, puisque, dans le domaine de l'aide au paiement des loyers et dans celui de l'aide à la formation, le nombre de clubs soutenus a augmenté, respectivement, de 16 % et de 34 %, de 2007 à 2010.

« Sport phare » volets liés au sport d'élite

Ces nouvelles aides liées au sport d'élite, dont les objectifs ont été développés dans le rapport-préavis N° 2008/8, concernent les sports collectifs, les sportifs individuels et le sport féminin.

Aide aux clubs d'élite (sports collectifs)

Bénéficiaires et forme de l'aide

Peuvent bénéficier de cette aide, les clubs et associations sportives (ci-après « les clubs »), dont la pratique concerne un sport collectif. Ils doivent disposer d'une équipe comprenant au minimum quatre joueurs de champ (hors remplaçants et encadrement), évoluant dans les niveaux supérieurs (ligue nationale A ou B ou dénomination équivalente) de la compétition

³ Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil communal le 26 novembre 2002, BCC 2002, tome II, pp. 672 ss.

⁴ Sont qualifiés de « juniors », les sportifs dès l'âge de 6 ans, jusqu'au 31 décembre de l'année où ils atteignent l'âge de 20 ans. Sont qualifiés d'« aînés », les sportifs au bénéfice d'une rente AVS. Sont qualifiés d'« handicapés », les sportifs en situation d'handicap physique et/ou mental.

⁵ Op. cit.

⁶ A l'adresse suivante : www.lausanne.ch/subventions

nationale seniors (adultes). En parallèle, ils doivent développer une politique active de formation de la relève.

Les clubs qui répondent à ces conditions peuvent bénéficier d'une subvention, dont le montant est déterminé par une série de critères⁷. Ce montant, toutefois, ne peut excéder trente pour cent du budget annuel du club demandeur. Cette disposition ne s'applique pas aux clubs, dont le budget annuel est inférieur à 100 000 francs, auxquels un montant forfaitaire est octroyé.

Eléments pris en compte

La subvention couvre, jusqu'au montant alloué, les salaires des entraîneurs en charge des juniors, les frais de fonctionnement d'un mouvement « juniors »⁸, les frais d'intégration comme interne d'un ou de plusieurs juniors dans un centre de formation reconnu d'utilité publique, les frais de stages d'entraînement de juniors, les frais de location d'installations sportives et administratives, ainsi que divers frais de formation. Le versement de la subvention ne se fait qu'après la présentation au Service des sports du double des pièces comptables prouvant que les demandeurs ont payé la totalité des frais et salaires soumis.

Aide aux sportifs d'élite (sports individuels)

Bénéficiaires et forme de l'aide

Les sportifs, y compris handicapés physiques, au bénéfice d'une carte, en cours de validité, or, argent ou bronze en sport individuel, délivrée par Swiss Olympic, domiciliés sur le territoire lausannois depuis un an au minimum au moment de la demande d'aide et appartenant à une association ou à un club sportif lausannois, peuvent bénéficier d'une subvention sous forme d'une bourse.

La bourse est attribuée pour l'année civile en cours. La demande d'attribution doit être renouvelée chaque année. Cette aide peut être cumulée avec toute aide publique ou privée non lausannoise. Quant au montant de la bourse, il est déterminé par le niveau de la carte attribuée par Swiss Olympic.

Aide au sport féminin

Bénéficiaires et forme de l'aide

Les clubs, qui ont ou créent une équipe ou une section féminine et ont pour objectif leur participation aux niveaux supérieurs (ligue nationale A ou B ou dénomination équivalente) de la compétition nationale de leur sport, peuvent bénéficier d'une subvention. Ils présentent une demande sous forme de dossier, dans lequel ils détaillent leur projet (qui doit être axé sur la durée et comprendre un volet formation), leur(s) objectif(s) et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Le montant de la subvention est déterminé par la faisabilité du projet (une attention toute particulière est prêtée aux objectifs fixés), le budget du club et le nombre de membres féminins (accroissement des effectifs, des équipes, juniors, etc.). La progression du club et son adéquation avec les objectifs fixés sont également des facteurs pris en compte dans la détermination du montant alloué lors des demandes ultérieures.

Aspects financiers

Le crédit nécessaire à la réalisation de l'aide au sport d'élite a été estimé à 700 000 francs par an, ce montant ne devant être atteint que lors de l'exercice 2010. Les crédits annuels alloués de 2008 à 2010 ont donc été les suivants :

⁷ La liste des critères permettant la détermination de la subvention allouée est envoyée aux clubs. Elle est aussi disponible sur le site internet de la Ville de Lausanne, à l'adresse indiquée dans la note N° 6.

⁸ Cela comprend également la contribution à un mouvement extérieur au club, mais regroupant les intérêts des clubs d'un sport donné, de la commune ou de la région.

	2008	2009	2010
Aide aux clubs d'élite	Fr. 300 000.–	Fr. 500 000.–	Fr. 600 000.–
Aide aux sportifs d'élite	Fr. 25 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 50 000.–
Aide au sport féminin	Fr. 25 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 50 000.–
Crédit annuel total	<u>Fr. 350 000.–</u>	<u>Fr. 600 000.–</u>	<u>Fr. 700 000.–</u>

Aide aux clubs d'élite

Les conditions fixées pour l'obtention de l'aide aux clubs d'élite (sport collectif, quatre joueurs de champ, participation aux niveaux supérieurs du championnat national de la discipline) ont été remplies par onze clubs, qui ont ainsi pu, chaque année depuis sa création, bénéficier de cette aide en complément, le cas échéant, de celles déjà existantes. Dans le détail, les montants à disposition ont été répartis de la manière suivante :

ANNEES	2008	2009	2010	CUMUL
MONTANT ANNUEL ALLOUE :	Fr. 300 00.–	Fr. 500 000.–	Fr. 600 000.–	
BENEFICIAIRES/SOMME ALLOUEE :				
Lausanne Basket Association/BBC Lausanne*	Fr. 39 000.–	Fr. 64 000.–	Fr. 32 000.–	Fr. 135 000.–
FC Lausanne-Sport	Fr. 90 000.–	Fr. 150 500.–	Fr. 205 000.–	Fr. 445 500.–
Lausanne Hockey Club S.A.	Fr. 100 000.–	Fr. 168 500.–	Fr. 211 000.–	Fr. 479 500.–
LUC Volleyball	Fr. 42 000.–	Fr. 67 000.–	Fr. 89 000.–	Fr. 198 000.–
Indians Lausanne Baseball Club	Fr. 5 000.–	Fr. 6 000.–	Fr. 6 000.–	Fr. 17 000.–
Curling Club Lausanne-Olympique	Fr. 5 000.–	Fr. 10 000.–	Fr. 11 500.–	Fr. 26 500.–
Stade-Lausanne Hockey sur gazon	Fr. 5 000.–	Fr. 8 000.–	Fr. 9 000.–	Fr. 22 000.–
Roller Lausanne-Sports	Fr. 5 000.–	Fr. 8 000.–	Fr. 10 000.–	Fr. 23 000.–
Albaladejo Rugby Club	Fr. 3 000.–	Fr. 4 000.–	Fr. 7 000.–	Fr. 14 000.–
Stade-Lausanne Rugby Club	Fr. 3 000.–	Fr. 10 000.–	Fr. 11 000.–	Fr. 24 000.–
Lausanne Tchoukball Club	Fr. 3 000.–	Fr. 4 000.–	Fr. 5 000.–	Fr. 12 000.–
TOTAL	Fr. 300 000.–	Fr. 500 000.–	Fr. 596 500.–	

* Les aides allouées, en particulier en vue de permettre l'accès au niveau supérieur de la compétition, ont, dans le cas du Lausanne-Basket, été vaines et le club a été dissous en 2010. Dans la foulée de la dissolution de ce club, une nouvelle association a été créée, le BBC Lausanne, inscrit en 1^{re} ligue du championnat national. Afin de lui donner l'élan nécessaire à un maintien, puis à une progression dans le championnat suisse, une aide exceptionnelle de 32 000 francs lui a été octroyée en 2010.

Le montant total à disposition correspond aux besoins, tant actuels, que prévisibles à court terme (possibilité d'accès dans les ligues supérieures de nouveaux clubs).

Aide aux sportifs d'élite

Les sportifs concernés par cette aide doivent renouveler leur demande chaque année et faire la preuve qu'ils sont toujours considérés, tant par leur fédération nationale que par Swiss Olympic, comme faisant partie de l'élite sportive suisse. Ceci explique les variations

du nombre de bénéficiaires entre 2008 et 2010. Dans le détail, les montants alloués ont été attribués de la manière suivante :

ANNEES	2008	2009	2010
MONTANT ANNUEL ALLOUE	Fr. 25 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 50 000.–
NOMBRE DE BENEFICIAIRES	6	7	10
MONTANT DES BOURSES	Fr. 4 000.–	Fr. 4 000.–	Fr. 3 000.– Fr. 5 000.–
TOTAL ATTRIBUE	Fr. 24 000.–	Fr. 28 000.–	Fr. 32 000.–

En 2010, les conditions d'attribution ont été affinées, de manière à correspondre aux niveaux des différentes cartes délivrées par Swiss Olympic, ainsi qu'aux pratiques du Canton dans l'octroi de ses bourses aux sportifs d'élite. De nouveaux barèmes et de nouveaux montants ont ainsi été mis en place et appliqués.

Quant aux sports dont sont issus les bénéficiaires, on relèvera, dans le tableau ci-dessous, leur diversité et le fait qu'ils sont tous, en Suisse en tout cas, peu ou pas médiatisés et ne permettent pas à leurs pratiquants d'en vivre.

ANNES	2008	2009	2010
SPORTS CONCERNES (Nombre de récipiendaires)	Aviron (2) Judo (2) Natation (2)	Aviron (2) Judo (2) Patinage (1) Sport Handicap (1) Tir à l'arc (1)	Aviron (2) Natation (3) Sport Handicap (1) Tri à l'arc (1) Trampoline (2)

Aide au sport féminin

Rappelons que le simple fait de créer une équipe féminine ne suffit pas pour percevoir cette aide spécifique. Les objectifs, qui doivent tendre à la création d'une équipe féminine, doivent être, outre la participation et le maintien aux niveaux supérieurs de la compétition, la mise en place de structures de relève et d'augmentation des effectifs. Un projet, avec de tels objectifs, mesurés et réalistes, sera privilégié et soutenu.

ANNES	2008	2009	2010	CUMUL
MONTANT ANNUEL ALLOUE :	Fr. 25 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 50 000.–	
BENEFICIAIRES/AIDE ALLOUEE :				
Lausanne Natation – N Synchronisée	Fr. 10 000.–	Fr. 12 000.–	Fr. 12 000.–	Fr. 34 000.–
FC Concordia	Fr. 7 000.–	Fr. 9 000.–	Fr. 9 000.–	Fr. 25 000.–
Judo Kwai Lausanne		Fr. 6 000.–	Fr. 6 000.–	Fr. 12 000.–
FC Lausanne-Sports Féminin		Fr. 5 000.–	Fr. 5 000.–	Fr. 10 000.–
Hockey Club Féminin Lausanne		Fr. 6 000.–		Fr. 6 000.–
Association des Sourds Vaudois			Fr. 3 000.–	Fr. 3 000.–
Unihockey Club Lausanne			Fr. 3 000.–	Fr. 3 000.–
TOTAL	Fr. 17 000.–	Fr. 38 000.–	Fr. 38 000.–	

Récapitulatif

Au total, de 2008 à 2010, les montants alloués ont été les suivants :

	2008		2009		2010	
	BUDGET	ALLOUE	BUDGET	ALLOUE	BUDGET	ALLOUE
Aide aux clubs d'élite	Fr. 300 000.–	Fr. 300 000.–	Fr. 500 000.–	Fr. 500 000.–	Fr. 600 000.–	Fr. 596 500.–
Aide aux sportifs d'élite	Fr. 25 000.–	Fr. 24 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 28 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 32 000.–
Aide au sport féminin	Fr. 25 000.–	Fr. 17 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 38 000.–	Fr. 50 000.–	Fr. 38 000.–
Totaux	Fr. 350 000.–	Fr. 341 000.–	Fr. 600 000.–	Fr. 566 000.–	Fr. 700 000.–	Fr. 666 500.–

Constat

Le sport d'élite et le sport-spectacle sont des modèles, auxquels s'identifient les pratiquants et qui ont un fort impact sur la relève et sur le sport populaire. Soutenir les efforts déployés par les clubs et les individus figurant au plus haut niveau du sport suisse doit permettre au sport lausannois de disposer, à moyen et long terme, d'un bassin de futurs sportifs de haut niveau et des structures nécessaires à leur accueil et à leur formation. C'est aussi un moyen de promouvoir Lausanne : une ville dynamique, présente à l'échelon national et international, non seulement comme la capitale administrative du sport mondial ou comme promotrice du sport populaire, mais aussi comme une ville de pratique sportive de haut niveau.

Après trois ans d'existence, les aides spécifiques aux clubs d'élite et aux sportifs d'élite concernent majoritairement des sports ne bénéficiant pas ou peu d'une couverture médiatique et ayant beaucoup de peine à trouver des sponsors. La Municipalité s'en réjouit et constate avec plaisir que, grâce à ces aides, des clubs et des athlètes ont pu s'entourer des personnes nécessaires, participer à des stages ou des camps essentiels à leur progression et, ainsi, pérenniser leur place au sein du sport suisse d'élite.

Le constat est le même en ce qui concerne l'aide en faveur du sport féminin d'élite. Cette aide a contribué à ce que de nombreux clubs investissent et croient dans le développement d'un sport d'élite féminin. Et les résultats sont là. Des clubs ont vu le nombre des membres de leurs équipes féminines tripler, d'autres sont maintenant en ligue nationale A de leur discipline ou ont atteint les trois premiers rangs de leur championnat, tout en permettant à certaines des leurs de participer à des compétitions de niveau international.

Quant aux clubs dits « majeurs » du sport d'élite lausannois (LHC, FC LS, LUC Volleyball, LBA), le résultat est plus contrasté. Le soutien apporté au FC LS et au LHC a été un succès. Les sommes versées ont permis dans un premier temps de consolider les structures de formation, puis de les développer et de soutenir la formation de jeunes talents. Ainsi, nous relevons, avec plaisir, que la moitié des joueurs qui ont permis la promotion du FC LS en « Superleague » sont issus du système de formation du club. Quant au LUC Volleyball – seul club évoluant en LNA en 2010 et ne disposant, de loin, pas de l'engouement médiatique du football ou du hockey sur glace – celui-ci a pu, grâce au soutien financier perçu au travers de l'aide aux clubs d'élite, suivre les stages nécessaires et s'entraîner dans les meilleures conditions, ce qui lui a permis, non seulement de briller au niveau du championnat suisse (dont un doublé champion suisse et vainqueur de la Coupe suisse), mais aussi de participer à de nombreuses compétitions au niveau européen.

Cependant, de manière globale, les aides présentées dans le rapport-préavis N° 2008/8 et appliquées depuis remplissent parfaitement le rôle pour lequel elles ont été créées et répondent de façon adéquate à un besoin. La Municipalité entend, par conséquent, poursuivre de cette manière son soutien au sport d'élite lausannois.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville » et résolution du 9 novembre 2010

Lausanne, le 20 septembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 16 février 2010, M^{me} Rebecca Ruiz a déposé un postulat intitulé « Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ».

La postulante demande à la Municipalité de :

- Dresser un état des lieux sur la situation qui prévaut à Lausanne en matière de violations des conditions de travail et de salaire en lien avec le phénomène de la sous-traitance et une évaluation des moyens dont dispose aujourd'hui l'autorité publique pour effectivement contrôler les conditions de travail dans les entreprises sous-traitantes et faire respecter les conventions collectives ainsi que les dispositions légales (LTr et LTN notamment).
- Définir un plan d'action visant à lutter contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance. Dans ce cadre, il conviendra notamment d'envisager :
 - un renforcement des contrôles des sous-traitants, d'une part lors des procédures d'attribution de marchés publics par la Ville, et d'autre part, par les entreprises adjudicataires ;
 - l'introduction du principe de la solidarité du soumissionnaire avec ses sous-traitants par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offres de la Ville, y compris hors du cadre de la loi sur les marchés publics.

Sur le même sujet, le 9 novembre 2010, M. Jean-Michel Dolivo et consorts déposaient l'interpellation urgente citée en titre. Suite aux débats sur cette interpellation urgente, votre Conseil a adopté la résolution de M^{me} Ruiz, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, à travers ses représentants au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, intervienne pour que les montants dus aux travailleurs concernés et aux assurances sociales par lesdites entreprises sous-traitantes soient payés, en veillant à ce que ce type d'infractions ne se produise plus dans le cadre de ce chantier.

» Le Conseil communal souhaite que la Municipalité introduise, de manière générale, le principe de la responsabilité solidaire concernant le paiement des salaires des employés et des cotisations sociales obligatoires par voie contractuelle dans le cadre des appels d'offres du sous-traiter envers le sous-traitant. »

La Municipalité répondra à la résolution ci-dessus dans le même préavis destiné à la réponse au postulat de M^{me} Ruiz « Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ».

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication, et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Usine de Bret : renouvellement de l'équipement et restauration de la structure du bâtiment
Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 20 septembre 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les installations hydromécaniques de l'usine de Bret sont en bout de vie après vingt-cinq ans d'exploitation. Pour certaines d'entre elles, la technologie a beaucoup évolué et leur remplacement doit être étudié en fonction des nouvelles technologies à disposition sur le marché.

De plus, depuis vingt-cinq ans, le problème des micropolluants est apparu, qui nécessite toute une série d'analyses ne pouvant pas être toutes réalisées par le laboratoire de **eauservice**. En effet, la mesure de la teneur de plusieurs milliers d'éléments ne peut être assurée par un seul laboratoire.

Nous avons également constaté que certaines parties du bâtiment sont fissurées et que là encore, une analyse de la structure du bâtiment doit être entreprise.

En résumé nous estimons nécessaire la demande d'un crédit pour les dépenses suivantes :

Analyses relatives au problème des micropolluants	Fr.	100 000.–
Etude pour le remplacement des ozoneurs	Fr.	50 000.–
Expertise de la structure du bâtiment	Fr.	50 000.–
Etude pour une nouvelle conception de la chaîne de traitement de l'usine	Fr.	50 000.–
Total	Fr.	250 000.–

Pour mémoire il est prévu un montant de 3,5 millions de francs au plan des investissements, à voter en 2012 et à dépenser sur trois ans pour la réfection urgente de l'usine de Bret.

La Municipalité, en sa séance du 10 août 2011, a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de 250 000 francs.

Les dépenses comptabilisées du compte d'attente seront virées dans le crédit correspondant du futur préavis relatif à la réfection urgente de l'usine de Bret, dès que celui-ci aura été accordé par le Conseil communal.

Consultée conformément à l'article 97 bis du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 1^{er} septembre 2011, prononcée favorablement.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agrèer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « A la maison ou à l'hôtel, en prison à Bois-Mermet »

Lausanne, le 9 septembre 2011

(Signé) : *Pierre-Antoine Hildbrand*

Communication – Dépôt

Motion de M. Benoît Gaillard : « Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation »

Lausanne, le 27 septembre 2011

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Motion de M. Jean-Luc Laurent : « Pour une diminution des nuisances provoquées par les prostituées et leurs clients dans les environs de la rue de Genève et une sécurité accrue pour les travailleuses du sexe »

Lausanne, le 27 septembre 2011

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « La surveillance mutuelle d'habitations (SMHab), un acte de civisme qui a fait ses preuves »

Lausanne, le 27 septembre 2011

(Signé) *Françoise Longchamp et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Nicolas Gillard : « Combien de logements du marché libre de la location sont vendus chaque année à Lausanne ? »

Lausanne, le 21 septembre 2011

(Signé) *Nicolas Gillard*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Pierre Oberson : « Commerce de détail : enfin des mesures identiques pour tous les commerces lausannois »

Lausanne, le 27 septembre 2011

(Signé) *Pierre Oberson*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Jean-Luc Laurent : « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site »

Lausanne, le 27 septembre 2011

(Signé) *Jean-Luc Laurent*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Philipp Stauber et consorts : « N'affiche pas qui veut en Ville de Lausanne. Pourquoi les partis politiques ne sont-ils pas traités sur un pied d'égalité ? »

Lausanne, le 27 septembre 2011

(Signé) *Philipp Stauber et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal du Conseil.

Communication

Anniversaire du massacre de Zoug

Le président : – Notre Conseil aura du pain sur la planche avec le nombre d'interventions déposées.

Il y a dix ans, jour pour jour, une personne déséquilibrée a fait son irruption dans le Parlement cantonal zougois et tué treize membres. J'aimerais marquer une minute de silence en la mémoire des personnes disparues, politiciennes et politiciens comme nous. Je vous prie de vous lever.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Fixation du montant des jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2011-2016

Rapport

Rapport photocopié de M^{me} Janine Resplendino (La Gauche), vice présidente du Bureau du Conseil, rapportrice pour le Bureau du Conseil communal :

Ainsi que le prévoit l'article 29, 2^e alinéa de la loi sur les communes, il revient au Bureau du Conseil de proposer les indemnités versées aux membres du Conseil dans l'exercice de leur mandat. Le Bureau, après consultation des groupes du Conseil, propose les dispositions applicables durant cette législature et espère ainsi satisfaire le plus grand nombre.

Le Bureau a souhaité conserver le même montant que lors de la législature 2006-2011 pour les **jetons de présence aux séances du Conseil**, soit la somme de **80 francs par séance**.

Pour les **séances de commissions**, le Bureau du Conseil propose de ne pas modifier les montants fixés en 2006, et d'en rester aux jetons de présence suivants :

Séances jusqu'à deux heures : **Fr. 80.–**

Séances de deux à quatre heures : **Fr. 100.–**

Séances de plus de quatre heures : **Fr. 120.–**

Le Bureau propose de conserver le statu quo pour l'indemnisation de la rédaction des rapports de commission, pour les jetons de présence octroyés aux présidents des commissions permanentes des Finances et de Gestion et pour les rapports présidentiels de ces commissions, ainsi que ceux des sous-commissions. Il propose de faire mention des frais de garde des enfants des membres du Conseil.

- **Rapport de commission : Fr. 80.–**
- **Ajout par séance de commission supplémentaire : Fr. 40.–**
- **Jetons de présence des présidents des commissions permanentes de gestion et des finances : Fr. 120.– par séance.**
- **Indemnités pour les rapports présidentiels et des sous-commissions : Fr. 150.–**
- **Indemnités pour frais de garde des enfants des membres du Conseil selon délibéré de la séance du Conseil du 10 novembre 2009.**

Le Bureau propose enfin d'octroyer une indemnité forfaitaire aux groupes, calculée selon le principe suivant : 100 francs par an et par membre du groupe au Conseil

- **Indemnités forfaitaires aux groupes de 100 francs par an et par membre du groupe, versées aux groupes.**

Enfin, le montant de **l'indemnité annuelle du président du Conseil** est également maintenu à **15 000 francs**.

Le Bureau propose que les dispositions précitées entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011 avec effet rétroactif.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, telles sont les propositions que le Bureau vous prie d'accepter.

Le président : *Claude-Alain Voiblet*

Type de travail	Prix du jeton
Séance du Conseil	Fr. 80.–
Séance de commission – jusqu'à 2 heures	Fr. 80.–
Séance de commission – de 2 à 4 heures	Fr. 100.–
Séance de commission – de plus de 4 heures	Fr. 120.–
Séance de commission – rédaction du rapport	Fr. 80.–
Séance de commission – ajout par séance supplémentaire	Fr. 40.–
COGES & COFIN – jeton de présence des présidents	Fr. 120.–
COGES & COFIN – indemnités rapports présidentiels et sous-commissions	Fr. 150.–
Indemnités pour frais de garde et de baby-sitting	Tarif horaire de la Croix-Rouge vaudoise
Indemnités forfaitaires annuelles versées aux groupes	Fr. 100.– par représentant du groupe au Conseil par an
Indemnité annuelle présidentielle	Fr. 15 000.–

Discussion

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice pour le Bureau du Conseil communal : – Je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Le Bureau est favorable à ces montants par 6 voix contre 1.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La fixation des montants est une opération incontournable en début de chaque législature. Il est clair que, par rapport à bon nombre de communes de ce canton, pour lesquelles l'exercice du pouvoir législatif est une action de pur bénévolat, à Lausanne, nous sommes dans l'opulence avec 80 francs en moyenne par séance – mis à part les exceptions. Il est évident que cela est à mi-chemin entre le pur bénévolat et l'activité rémunérée, étant entendu qu'on est beaucoup plus proche du bénévolat que de l'activité rémunérée. Bien sûr, il y a le plaisir de faire de la politique, le désir de se surpasser et, éventuellement, de surpasser les autres. Enfin, il y a des tas de motivations plus ou moins honorables et respectables.

Il n'en demeure pas moins que, pour des indépendants, mis à part les heures du soir où, en principe, on est à la maison à lire le journal ou à regarder la télévision, toutes les séances de commission se déroulant dans la journée et le travail qui n'est pas fait doit être compensé. Je constate que, législature après législature, les petits patrons et les petits indépendants sont de moins en moins nombreux. Il est évident que, si on voulait avoir une rémunération se rapprochant de celle du Grand Conseil, on devrait multiplier le montant par trois ; c'est utopique. Mais permettez-moi de vous dire, comme je le fais législature après législature, qu'il y a un certain nombre d'indépendants qui doivent gagner leur vie et que cela nécessite un léger sacrifice. Ceci dit, notre groupe acceptera les prix des jetons tels qu'ils vous sont proposés.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Le groupe PLR s'opposera à l'une des indemnités prévues dans cette présentation. Il n'a absolument rien contre le statu quo s'agissant des jetons des différentes séances actuelles, mais il s'oppose à une nouvelle indemnité pour les groupes. Il nous semble, en effet, que nous vivons une période agitée ;

le moins que l'on puisse dire, c'est que l'horizon n'est pas dégagé, que de nombreuses dépenses nous attendent et que nous ne savons pas sur quelles recettes nous pouvons compter. Alors même que nous nous sommes engagés à faire des efforts en matière financière pendant cette législature, il semble paradoxal de commencer par octroyer une nouvelle indemnité aux groupes. Cette nouvelle indemnité sera, bien sûr, adaptée lors des prochaines législatures ; on trouvera que cela est impossible de faire sans, alors que jusqu'à présent, nous avons très bien réussi à faire sans. Les groupes n'ont pas de dépenses réelles ; les partis et les conseillers communaux ont des dépenses, mais il ne nous semble pas que nous ayons besoin actuellement de financer les groupes.

Donc, nous nous opposons à cette nouvelle dépense, car il sera impossible de la supprimer par la suite – nous ne nous faisons aucune illusion là-dessus. Nous avons un devoir d'exemplarité par rapport aux nombreux refus dont nous émaillons nos travaux, puisque les ressources sont limitées, mais les besoins sont illimités.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra ces indemnités, y compris l'indemnité forfaitaire annuelle versée aux groupes. On a de la peine à entendre l'argument financier alors que nous avons généralisé les séances doubles, qui incluent également une collation. Nous étions assez dispendieux pour faire vivre ce Conseil, il faut le dire !

Avec cette annuité forfaitaire, il y a une reconnaissance des groupes. De plus, il y a des frais liés à leur fonctionnement : louer des salles, organiser des cours de formation, par exemple – ce qui se fait au niveau du Parti socialiste vaudois. Donc, les partis sont plus que des représentations des groupes de pression ou des lobbys, ils ont un vrai rôle de formation, en ce qui concerne les conseils communaux particulièrement ; ils sont le premier échelon où l'on forme des gens au travail d'élus aux institutions. Nous voyons donc cette indemnité d'un bon œil. D'autres villes les pratiquent déjà ; certaines grandes communes comparables à Lausanne donnent des jetons pour les séances de groupe. Cette formule nous semble simple et tout à fait bienvenue.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je ne souhaite pas rallonger le débat, mais les propos tenus par notre chef de groupe, Pierre-Antoine Hildbrand, me semblent avoir été mal compris par M. Mivelaz, qui a précisé qu'il y a une distinction entre parti et groupe – et c'est la raison du refus du groupe PLR.

Justement, le parti vit, il a ses activités. Les exemples cités par M. Mivelaz me semblaient relever du Parti socialiste vaudois ou du Parti socialiste lausannois. Ces différentes activités de groupe ne sont donc pas adaptées pour le groupe lui-même, pour des élus qui touchent des jetons de présence. Demander en sus une indemnité pour le groupe lui-même... Donc, il faut persister, en ces temps, à refuser ce type d'indemnité.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – J'ai de la peine à comprendre cette nuance subtile entre les groupes et les partis. En ce qui concerne La Gauche et ses composantes, ce sont plutôt les groupes qui donnent de l'argent au parti et non le contraire.

Je suis rassuré. De mauvaises langues disent que le financement des partis n'est pas transparent ; grâce aux déclarations de M. Hildbrand, on apprend que les sponsors habituels du PLR – et cela me ravit pour eux – ont augmenté leurs subventions cette année, puisqu'il renonce à cette indemnité de groupe. Tant mieux pour eux ! Je vous encourage, bien entendu, à accepter les indemnités et les financements des conseillers communaux tels qu'ils sont présentés.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais répondre à M. Blanc, dont je ne comprends pas très bien la remarque. D'abord, je déclare mes intérêts : je suis caissier de mon groupe et de mon parti. Monsieur Blanc, je ne sais pas qui loue les salles dans lesquelles vous vous réunissez lorsque vous préparez les séances du Conseil communal. Si ce n'est pas une activité de groupe potentiellement coûteuse qui demande des dépenses, je ne sais pas exactement ce que c'est ! Cela serait tout juste couvert par l'indemnité proposée par le Bureau – en tout cas pour ce qui est du groupe Socialiste.

Je trouve intéressant de lever le nez et de regarder plus précisément ce qui se fait ailleurs. M. Mivelaz l'a évoqué tout à l'heure, la Ville de Fribourg, dont le législatif est moins important que le nôtre, indemnise à hauteur d'un demi-jeton de séance toutes les séances de groupe des partis représentés au Conseil législatif de la Ville. A Genève, pour vous donner un autre exemple, 40 000 francs sont alloués chaque année à tous les groupes politiques, indépendamment de leur taille. Donc, nous, et le Bureau, ne demandons pas quelque chose hors de toute mesure.

Dernière chose, je vous signale, messieurs Hildbrand et Blanc, que, depuis la dernière fixation du montant des jetons de présence en 2006, l'inflation a été de 3,5 %. Donc, comme pour un salaire, lorsque le salaire nominal reste le même mais que l'inflation augmente de 3,5 %, le revenu net diminue. En réalité, l'indemnisation des jetons de présence est en train de diminuer malgré la proposition du Bureau. Si on avait voulu simplement les adapter à l'inflation, il aurait fallu une compensation de plus de 40 000 francs. Cela me paraît difficile d'attaquer cette dépense de 10 000 francs de plus par année comme vous le faites, car les groupes ont besoin de salles pour se réunir, ils ont potentiellement besoin d'un compte postal et de systèmes de diffusion pour faire circuler les informations.

La discussion est close.

M^{me} Janine Resplendino (La Gauche), rapportrice pour le Bureau du Conseil communal : – Je n'ai rien à ajouter.

La proposition du Bureau est acceptée à une forte majorité.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

de fixer comme suit les indemnités et jetons de présence du Conseil communal de Lausanne pour la législature 2011-2016 :

1. **les jetons de présence aux séances du Conseil** :Fr. 80.–
2. **les jetons de présence aux membres des commissions ad hoc et permanentes** :
 - séances jusqu'à 2 heures :Fr. 80.–
 - séances de 2 à 4 heures :Fr. 100.–
 - séances de plus de 4 heures :Fr. 120.–
3. **pour les rapports** des travaux d'une commission :
 - rapport sur un objet dont l'examen a nécessité une séanceFr. 80.–
 - si l'examen a nécessité plus d'une séance, *par séance supplémentaire* :Fr. 40.–
4. **les jetons de présence aux présidents des Commissions permanentes**
 - de gestion et des finances : / séance :Fr. 120.–
 - plus, pour les rapports (président et sous-commissions) : ... / rapport :Fr. 150.–
5. **l'indemnité présidentielle annuelle** :Fr. 15 000.–
6. **l'indemnité forfaitaire aux groupes** (versée aux groupes) :
 - par an et par membre du groupe :Fr. 100.–
7. **l'indemnité pour frais de garde des enfants des membres du Conseil** : selon le délibéré de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2009 ;
8. **entrée en vigueur** : les conclusions 1 à 8 entrent en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2011.

Questions orales

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J’ai une question en lien avec la saga de la Tour Taoua, qui a connu un nouveau rebondissement ce jour. Je ne sais pas si je dois l’adresser à M. Français ou à M. Brélaz, car je ne sais pas qui est en charge du dossier.

L’engagement de la Municipalité à repousser le débat aujourd’hui est-il lié au fait que nous aurons prochainement – dans les mois qui viennent – la publication d’une étude intitulée « Problème d’implantation des immeubles hauts du point de vue des sites », menée par le schéma directeur de l’Ouest lausannois ? Si, effectivement, et je l’espère, cet engagement de repousser le débat est lié à cette publication, est-ce que la Municipalité – et c’est ma question – va organiser un débat public autour de cette étude, ouvert aux conseillers communaux et au public, de façon à présenter les résultats ? Est-ce que la Municipalité est prête à attendre que ce débat ait lieu avant d’organiser le débat sur la Tour Taoua en commission et au Conseil communal ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – On vous a répondu en séance de commission ; l’étude qui est organisée dans la région lausannoise prend en compte les critères de décision pour l’implantation de tours dans notre territoire, pour un appui politique. C’est ce qui se prépare. En l’occurrence, on vous a répondu très clairement que, pour l’implantation de la Tour Taoua, des critères professionnels ont été pris en compte ; la liste aurait pu être plus complète. Néanmoins, par rapport à la décision que la Municipalité a prise en son temps sur la Tour Taoua, et qui vous a été transmise il y a déjà plusieurs mois, nous n’entendons pas faire un débat spécifique. On espère que ce dossier sera finalisé l’année prochaine – c’était prévu, théoriquement du moins, pour le mois de septembre ; d’après les renseignements qu’on a aujourd’hui, ce ne sera pas avant. Je ne peux pas vous donner une date puisque, vous l’avez certainement lu dans le journal comme moi, la leader du dossier, la syndique de Renens, ne peut pas donner de date non plus. Le jour où cet objet sortira, il y aura, bien sûr, un débat avec les commissions respectives, voire avec la population et les corps professionnels qui désirent discuter de ce point.

Concernant les autres points en discussion, plusieurs groupes politiques ont approché le directeur des Travaux en particulier, le syndic de Lausanne et la Municipalité. Au vu des questions, il paraît légitime de reprendre le débat avec les commissaires qui suivent ce dossier – d’autant plus qu’il y a eu un changement de législature – pour répondre aux interventions légitimes des uns et des autres et pour permettre à la Municipalité de faire une évaluation, ou un point sur l’évolution de ce dossier. Voilà où on en est sur ce projet.

Le président : – Merci à la Municipalité d’avoir répondu à cette question. Je vous rappelle encore une fois que les questions multiples doivent être déposées sous forme d’interpellation. Donc, s’il y a des questions multiples, je me permettrai d’intervenir et d’arrêter l’orateur. Nous sommes à l’heure des questions orales ; il s’agit de poser une question, voire une question complémentaire par rapport à la réponse du municipal.

Question

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Ma question est en lien avec la place des Bergières. Lors du traitement de mon postulat en commission, la Municipalité a dit que, malgré le fait que cela allait vraisemblablement prendre du temps pour véritablement créer un espace de qualité et aménager les Bergières, on pouvait néanmoins faire une première démarche tout de suite, c’est-à-dire, demander aux propriétaires de la parcelle devant la Migros de faire respecter la loi, en l’occurrence l’interdiction de parcage dans cet espace. J’aimerais savoir si la Municipalité a eu le temps de demander au propriétaire de la parcelle de respecter la loi.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – La question a été posée par votre serviteur en votre présence et réitérée auprès du service chargé de faire la demande. Je n'ai malheureusement pas la preuve formelle que tout cela a été fait. J'ose espérer que oui ; je vous répondrai par écrit.

Question

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ma question s'adresse à M. Vuilleumier. Elle est double ; elle n'est pas multiple, mais il s'agit d'une question avec une sous-question. J'ai lu aujourd'hui dans le *24 heures* un article à la page 25 concernant la vie nocturne à Lausanne, avec le titre assez fort : « Il faut donner un coup d'arrêt à la vie nocturne ». D'où ma question : qu'entendez-vous par là ? Et la sous-question : préféreriez-vous que les gens aillent s'amuser à Genève, comme le suggère l'article ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – La Municipalité n'a absolument aucune responsabilité – vraiment aucune – en ce qui concerne les titres choisis par *24 heures* pour illustrer ou introduire des articles. C'est le choix de la rédaction ; ce n'est même pas le choix du journaliste qui a écrit l'article et qui est parfois surpris de voir le titre choisi.

Autre donnée erronée dans cet article : on y lit que le nombre d'établissements de nuit à Lausanne est passé à 32. C'est faux, ils sont toujours une quarantaine aujourd'hui, que l'on soit enchanté de cela ou non. Donc, la situation est restée la même qu'il y a quelques semaines. C'est le journal en question qui lance ce débat et cette polémique entre Lausanne et Genève. J'espère que dans ces deux villes il y a des moments où l'on peut s'amuser la nuit et fêter selon les goûts de chacun. Il ne s'agit bien sûr pas de faire aller à Genève les jeunes et les noctambules lausannois parce qu'il n'y aurait plus rien à Lausanne – ce qui est loin, vraiment très loin, d'être le cas.

Question

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Ma question s'adresse à la Municipalité, et je me réjouis de voir qui y répondra. Il y a quelques mois, certains membres de ce Conseil se sont inquiétés de la criminalité visible. Le directeur de la police a, dans une certaine mesure, minimisé ces propos ; puis, à la lecture des journaux, nous avons appris la mise en place du plan Celtus. Cette fois, rebelote. Lors de la dernière séance du Conseil, ma collègue, M^{me} Longchamp, a fait des remarques s'agissant des cambriolages et puis l'on apprend – patatras – qu'une soixantaine de postes de policiers sont prévus en plus ; c'est dans le titre et aussi dans le corps de l'article, donc les fautes sont partagées. Est-ce qu'on aura le privilège d'avoir un préavis sur cette augmentation de plus de 10 % du Corps de police ou passera-t-on par le budget ordinaire ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – Je croyais que c'était le syndic qui voulait « causer », mais je dis volontiers quelques mots à ce sujet.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité n'a pas encore établi son programme de législature. Il va de soi que toute demande de ce genre ne peut qu'être intégrée dans les réflexions financières et policières du programme de législature. Il est donc impossible de vous donner une réponse sur la quantité et sur l'évènement avant plusieurs mois, mais vous l'aurez certainement avant le printemps prochain.

Question

M^{me} Caroline Hmida-Chatelain (UDC) : – Depuis quelques jours, la ville a vu fleurir sur ses murs, sur ses abris de bus et sur les affiches électorales des partis de droite des post-its de plus ou moins grande taille, qui ont été prévus au nombre de 100 000 au niveau suisse

par un groupe politique. Qui va s'occuper du nettoyage de ces post-its sur le mobilier urbain ? Et la facture va-t-elle être envoyée au groupe politique concerné ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Comme il y a déjà une question et une interpellation urgente sur ce sujet, je propose d'y répondre dans l'interpellation urgente.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Certains d'entre vous auront peut-être constaté que, ces derniers jours, durant le Comptoir suisse, l'esplanade de la promenade de Beaulieu est utilisée comme parking temporaire pour les éleveurs. Si, en se forçant un peu, on peut admettre ce besoin, il est par contre surprenant et incompréhensible que ce parking soit grillagé, ce qui empêche le transit des piétons venant notamment de l'avenue du Mont-Blanc. Ce transit piétonnier se situant totalement hors du périmètre de la manifestation, la Municipalité pourrait-elle prévoir à l'avenir de laisser passer les piétons sur ce cheminement ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Tant mon collègue, M. Vuilleumier, que moi-même avons été consultés ; j'ai été prévenu de ce type de question juste avant le début de la séance. Les règles sont les suivantes : il y a une servitude de passage public, et j'insiste bien là-dessus, sur toute cette partie de territoire, entre autres sur une partie du territoire dit de Beaulieu. En période de grandes manifestations, il y a des restrictions de servitudes – en gros, deux fois par année, lors du Comptoir et d'Habitat et Jardins. Le périmètre que vous décrivez est réservé aux animaux. Si vous êtes allé à la foire, vous avez vu que le parking des animaux est relativement proche de la manifestation, pour des questions évidentes que vous pouvez comprendre, ainsi que pour des questions de sécurité. Il est vrai que ce site n'est pas accessible aux piétons.

Voilà la réponse qu'on peut vous donner. Je ne pense pas qu'à terme nous modifierons la méthode, à moins que l'on trouve un autre endroit pour faciliter la venue des animaux au Comptoir, qui est, je le rappelle, une activité fort appréciée par les visiteurs.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je précise qu'il ne s'agit pas de l'endroit où il y a les animaux, mais bien de l'endroit au niveau supérieur, où il y avait l'ancienne fontaine qui a été démolie ; c'est là qu'il y a des places de parc. Je ne vois pas le problème de sécurité pour des piétons qui chemineraient entre ces quelques voitures.

Question

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Lors de la votation du 4 septembre, les habitants de la Commune de Crissier ont refusé l'instauration de zones 30 parce qu'ils craignaient de ne plus bénéficier de passages piétons. Dans le quartier de l'Eglantine-Florimont-Messidor, on peut constater que les passages piétons n'ont pas disparu avec l'instauration des zones 30, ce qui ravit les parents avec des enfants qui vont à l'école. Non seulement ils n'ont pas disparu, mais on en crée des nouveaux et on repeint soigneusement les anciens – en tout cas certains. Est-ce qu'il y a plusieurs manières d'aménager des zones 30 ? La création de passages piétons notamment est-elle laissée à la discrétion de la Municipalité ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Les zones 30 ont été évaluées par un expert reconnu en la matière, et elles sont en phase de régularisation. La règle est la suivante : dans les zones 30, quand il y a un passage piétonnier reconnu et continu dans la cité où il y a passage d'enfants ou de gens à mobilité réduite – donc à proximité d'écoles ou d'hôpitaux –, nous mettons des passages piétons ; dans les autres cas, ils sont supprimés. Je ne connais pas le cas spécifique que vous venez de décrire. J'ose espérer que cela a été fait

selon cette règle. C'est assez rare qu'on laisse les passages piétons dans les zones 30. Nous contrôlerons le problème que vous soulevez parce qu'il est possible qu'il y ait une erreur.

Le président : – Il n'y a plus de questions. On a limité les questions à deux par groupe. Il faudrait se demander s'il ne faut peut-être pas limiter à deux les questions par municipal. Je plaisante, bien sûr, mais M. Français a été très sollicité ce soir.

Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri

Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit

Préavis N° 2010/49 6 octobre 2010

Discussion

La discussion est reprise.

M. Grégoire Junod, municipal, Culture et logement : – Conformément au vœu exprimé par le Conseil communal, j'ai demandé à mes services de réexaminer la question de la densification possible sur cette parcelle. Je vous expose très brièvement la situation. Il s'avère qu'effectivement, en l'état actuel du Plan partiel d'affectation (PPA), il y a une possibilité de densification sur le bâtiment G, qui est le bâtiment central de la parcelle ; il n'est pas valorisé en tant que bâtiment, mais accueille uniquement un local communautaire au rez-de-chaussée.

Cette densification est toutefois très modeste parce que le PPA permet d'élever ce bâtiment sur un niveau, c'est-à-dire de créer un bâtiment de deux niveaux pour des surfaces constructibles de 1200 m² bruts de plancher, soit 600 m² par étage. Sachant qu'il est interdit de créer des logements au rez-de-chaussée, cela représenterait un droit à bâtir supplémentaire de l'ordre de 6 à 7 logements sur un niveau. Ce qui n'est évidemment pas très intéressant. Ceci dit, renseignements pris auprès du Service d'urbanisme, nous pourrions valoriser les droits à bâtir sur ce bâtiment et peut-être également sur le reste de la parcelle, moyennant éventuellement des élévations ou des augmentations de gabarits par le biais d'un PPA ou d'un addenda au PPA, ce qui revient au même du point de vue de la procédure – mais ce serait probablement un PPA. Nous pourrions donc envisager un nouveau PPA sur cette parcelle, qui permettrait de mieux valoriser le sol – c'est l'intérêt de la Ville de Lausanne.

Nous avons ici des conditions de droit de superficie particulièrement avantageuses pour le superficiaire puisque la rente est perçue à 2,25 %. Sur cette parcelle, il serait donc intéressant de mieux valoriser le sol et de satisfaire aussi les besoins des Lausannois, mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui en construisant un peu plus de logements, par exemple des logements protégés. Nous pourrions également répondre aux besoins de la coopérative actuelle, qui sollicite une prolongation du DDP, ce qui ne serait évidemment pas incompatible avec une modification du PPA.

Dès lors, la Municipalité a décidé, en application de l'article 94 du Règlement, de retirer le présent préavis pour vous en soumettre un nouveau qui devrait permettre, si possible, une extension des droits à bâtir, une meilleure valorisation de la parcelle et, éventuellement, la construction d'un nouveau bâtiment G, qui pourrait être réalisé par l'actuelle coopérative à travers une opération distincte, ou éventuellement par une réduction du DDP octroyé à ladite société et l'octroi d'un nouveau DDP à une nouvelle société pour un nouveau bâtiment. Nous allons étudier ces opportunités. Nous ne pouvons pas vous garantir à l'heure actuelle que nous pourrions définitivement aller dans ce sens, mais nous souhaitons essayer de mieux valoriser cette parcelle.

Le préavis est retiré.

Pour des achats publics équitables

Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts

Préavis N° 2010/52 20 octobre 2010

1. Objet du préavis

Ce rapport-préavis répond à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts « Pour des achats publics équitables » déposée le 28 octobre 2008 et renvoyée à la Municipalité par le Conseil communal en sa séance du 9 décembre 2009 pour étude et rapport-préavis.

Cette motion demande que la Municipalité s'engage à :

- Régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre.
- Favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.
- Intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la « Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse » (CIEM) ou au-delà par le biais du « Conseil international pour les initiatives écologiques locales » (ICLEI).

2. Conséquences sur le budget

Ce rapport-préavis n'a aucune conséquence sur le budget.

3. Préambule

3.1 La notion de commerce équitable

Le commerce équitable est une approche commerciale basée sur des principes permettant aux producteurs de vivre dignement de leur travail. Ceci se réalise à travers des relations de longue durée, des prix stables pour ne pas dépendre de l'arbitraire du marché, du préfinancement de la production pour éviter les usuriers, du respect de la justice sociale, de la protection de l'environnement, de la transparence financière et du fonctionnement participatif et démocratique.

Le commerce équitable est souvent identifié à travers des labels (Max Havelaar, World Fair Trade Organization, etc.). Il convient aussi de relever qu'au cours de la dernière décennie tout un cadre de référence universel susceptible de guider le comportement des entreprises s'est mis sur pied (Global Compact des Nations unies, principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, Ethical Trading initiative, etc.).

3.2 La notion de développement durable

Sous le terme de « développement durable », on entend un concept de développement qui puisse répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. L'idée est que seul un développement tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux est susceptible de parvenir à relever ce défi.

Ainsi, le commerce équitable constitue un aspect du développement durable.

3.3 Les marchés publics

Les procédures d'achat d'une collectivité publique sont réglementées par le droit des marchés publics. Ainsi pour tout franc dépensé, la Ville de Lausanne est assujettie à cette réglementation.

Le droit des marchés publics règle la procédure en vue du choix d'un partenaire contractuel qui devra fournir à une collectivité publique une prestation de service ou de construction ou une fourniture.

A titre de rappel, le droit des marchés publics permet l'utilisation de la procédure de gré à gré jusqu'à 100 000 francs pour les fournitures, 150 000 francs pour les prestations de service et le second œuvre et 300 000 francs pour le gros œuvre⁹.

Dans le cadre des marchés se situant en dessous des seuils de gré à gré, les services communaux disposent d'une certaine latitude qui leur permet de choisir plus librement leurs partenaires commerciaux.

Pour les marchés plus conséquents dont une procédure de mise en concurrence est prévue par le droit, la Ville de Lausanne s'est dotée d'un certain nombre de règles harmonisées qu'elle impose aux services communaux (cf. chapitre suivant « Etat des lieux »). Ainsi, la Municipalité dispose d'une vision d'ensemble plus claire de la gestion des marchés financièrement plus importants et elle laisse plus de marge de manœuvre aux chefs de service pour les dépenses moins élevées.

4. Etat des lieux

La Municipalité s'efforce constamment d'intégrer les critères de développement durable dans les marchés publics qu'elle passe avec le secteur privé.

Le droit des marchés publics est un domaine vaste et complexe. Essentiellement, il se compose de trois types de marché : l'achat de fournitures, les prestations de services et les contrats de construction.

Pour la Municipalité, il est essentiel, de faire évoluer ses pratiques de manière uniforme pour tous les trois types de marchés. Cette manière de faire permet d'appréhender la problématique de manière harmonieuse pour toutes les activités de la Ville.

Pour répondre à la motion de M. Perrin « Pour une prise en compte des critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics »¹⁰ en 2007, la Municipalité s'était engagée à insérer au moins un critère de développement durable dans tous les appels d'offres d'une certaine importance.

Pour intégrer cet engagement au niveau opérationnel, l'administration s'est dotée d'un outil simple et convivial qui accompagne les praticiens dans la conception des appels d'offres et dans l'intégration de critères équitables et durables, soit d'un point de vue écologique que de celui social. Pour mettre sur pied ce système, l'administration communale lausannoise s'est largement inspirée du *Guide romand pour les marchés publics*, édité par la Conférence romande des marchés publics, composée par des représentants des six administrations cantonales romandes. Cette manière de faire permet une bonne harmonisation des pratiques entre pouvoirs publics romands, notamment entre ce qui se fait à l'Etat de Vaud et à la Ville.

Cet outil, dénommé « Tableau des critères d'adjudication et leur évaluation », est destiné aux fonctionnaires responsables des appels d'offres ; il leur offre une sélection de critères d'adjudication ainsi qu'une proposition de pondération. Dans le canevas standard, les critères de développement durable (social et écologique) sont systématiquement proposés.

Cette marche à suivre est officiellement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 et est utilisée par tous les services adjudicateurs de la Ville. Elle est consultable sur les pages internet www.lausanne.ch destinées aussi aux mandataires qui organisent pour la Ville des marchés publics¹¹.

⁹ Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), du 25 novembre 1994/15 mars 2001.

¹⁰ BCC 2007-2008 ; Tome II ; page 297.

¹¹ Ville officielle, Marchés publics, Guide du mandataire

L'outil à disposition a permis de rendre visible les efforts qui se faisaient déjà au sein de l'administration lausannoise pour favoriser les aspects sociaux et écologiques du développement durable.

Par exemple, en 2008, dans le cadre de la réponse au postulat de M^{me} Germond « Pour des achats publics durables d'ordinateurs »¹² la Municipalité s'était engagée à intégrer dans les appels d'offres pour le renouvellement du parc informatique, un questionnaire sur la responsabilité sociale.

L'outil à disposition n'est toutefois pas un instrument de travail figé. Preuve en est que, depuis son entrée en vigueur, le « Tableau des critères d'adjudication et leur évaluation » a déjà fait l'objet de quelques mesures correctives.

En 2009, suite à la motion déposée par M. Gaudard « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage »¹³, la pondération destinée à évaluer les efforts des entreprises pour la formation des apprentis a été revue à la hausse. Ce changement a été répertorié dans ce même outil.

En 2010, un groupe de travail piloté par le centre de compétence des marchés publics a réfléchi à la modification de la méthode de notation du prix. En effet, l'administration communale s'était rendu compte qu'il était très difficile, pour les soumissionnaires déposant une offre sensiblement plus chère, de remporter le marché en mettant en avant les aspects qualitatifs de l'offre. Entérinés par la Municipalité, ces changements permettent désormais d'attribuer aux critères qualitatifs plus d'importance par rapport au critère du prix.

La cellule des marchés publics de la Ville informe de manière régulière les services adjudicateurs sur les outils mis en œuvre. Ceci contribue premièrement à la correcte appropriation des instruments à disposition des praticiens et deuxièmement à une constante sensibilisation aux aspects qualitatifs des marchés publics (notamment, le développement durable, avec ses aspects sociaux et environnementaux).

5. Analyse des critères évoqués par les motionnaires

Respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Auprès de l'administration communale lausannoise, le service d'organisation et d'informatique a déjà eu l'occasion d'intégrer le critère d'évaluation relatif au respect des conventions OIT, dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement du parc informatique de la Ville lancé en 2009, par le biais du PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romand) qui regroupe la majorité des administrations publiques romandes.

Les soumissionnaires avaient dû compléter un questionnaire de *Responsabilité sociale* afin de permettre à la Municipalité de prendre la mesure de l'éthique sociale régnant au sein des concurrents. Basé sur les Conventions fondamentales de l'OIT et déjà appliqué par la Ville de Genève, ce questionnaire renseigne notamment sur :

- L'existence d'un code de bonne conduite sociale en ce qui concerne les employés de la chaîne de production et de celles des fournisseurs ;
- dans l'affirmative, le contenu du code et sa référence aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- la garantie de liberté d'association et de négociation collective ;
- l'interdiction du travail forcé ;
- l'interdiction du travail des enfants ;

¹² BCC 2008-2009 ; Tome II ; page 427

¹³ BCC 2009-2010 ; Tome I ; page 872

- la non-discrimination ;
- la garantie d'un nombre limité d'heures hebdomadaires de travail ;
- la protection contre les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- l'organisation de visites des sites de production par le constructeur, aux fins de vérification du respect du Code dans les usines ;
- la bonne diffusion du Code au sein des usines et sur internet ;
- le compte rendu, dans le rapport annuel du constructeur, des mesures prises pour mettre en œuvre son Code de bonne conduite sociale.

La Municipalité s'engage à intégrer ce questionnaire dans tous les appels d'offres soumis au droit international.

Sensibilisation et information au sein de l'administration communale / information à la population sur les mesures adoptées

La cellule des marchés publics, rattachée au service d'architecture, a pour mission de conseiller et appuyer les services de la Ville lors de l'organisation d'appels d'offres.

Ce centre de compétence fournit, à la demande des services, des formations ciblées à leurs besoins.

Un concept de formation dans ce domaine à l'intention de tous les services de la Ville sera prochainement soumis à l'approbation de la Municipalité par la cellule des marchés publics.

Ainsi, la Municipalité s'engage à veiller que les employés de l'administration soient correctement informés et sensibilisés aux aspects qualitatifs des appels d'offres, notamment le développement durable.

La Municipalité s'engage à rendre connu sur internet les conditions équitables et/ou durables auxquelles elle conclut ses achats.

Favoriser les produits du commerce équitable

Dans le cadre des marchés d'achat de fournitures, la Municipalité a avalisé en mars 2009 la création d'une Commission d'achat Ville (CAV).

Cette commission, pilotée par le Service du magasin général des Services industriels (Magesi), a pour objectif l'achat groupé de produits récurrents (mobiliers de bureau, équipements de protection individuel, produits d'entretien et de nettoyage, matériel d'ateliers et de garages, etc.), utilisés par les différents services de l'administration communale.

Cette réorganisation des achats auprès de l'administration lausannoise permet au Magesi d'assumer le rôle de « Grossiste Ville ». Ainsi, grâce à son stock central et au regroupement des besoins des services, les fournisseurs reçoivent des commandes groupées, donc moins fréquentes et par conséquent plus volumineuses, à ne livrer que sur un seul site, celui de Malley. Le Magesi se charge ensuite d'optimiser les livraisons aux quelque 200 emplacements actuellement recensés par un système de tournées régulières.

Le nombre global de transports dans la ville s'en trouve ainsi considérablement réduit. L'approche du développement durable n'est donc pas seulement demandée à nos fournisseurs, mais est également appliquée aux processus de l'administration lausannoise.

Les appels d'offres publics organisés par la Commission d'achat Ville (CAV) sont basés sur le canevas standard Ville décrit ci-dessus au chapitre 4 ; ils intègrent de manière systématique les critères de développement durable (volet écologique et social).

La CAV est aussi sensible à favoriser, dans la mesure du possible, des produits du commerce équitable dans ses appels d'offres. Lorsque des labels reconnus existent pour des produits, ils sont mentionnés dans les appels d'offres (c.f. *Guide des achats professionnels responsables*/produits et prestations ainsi que le site de la Fondation suisse pour la pratique environnementale, Pusch). Par exemple, l'appel d'offres pour l'achat de certains vêtements de travail intègre le label « Fairtrade ».

Intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la « Commaunauté d'intérêt écologie et marchés Suisse » (CIEM) ou au-delà par le biais du « Conseil international pour les initiatives écologiques locales » (ICLEI)

Depuis 1999, la Ville de Lausanne est représentée au sein de la CIEM par le biais du service du Magesi.

La CIEM a pour objectif l'encouragement de la prise en compte des composantes écologiques lors d'achats. Elle informe et oriente tant les institutions publiques que les entreprises privées et les incite à jouer un rôle d'exemple.

De plus, elle met en œuvre les objectifs d'Agenda 21 « Changer les modes de consommation ».

Ses principes fondamentaux sont:

- l'information à ses membres et vers l'extérieur ;
- l'élaboration de recommandations et de méthodes d'évaluation, c'est-à-dire de critères importants en matière d'achats durables;
- la coopération avec les producteurs, les fournisseurs et les institutions privées ;
- la concentration du savoir-faire disponible et l'exploitation des synergies.

La participation de la Ville à la CIEM a permis de bénéficier d'avantages pour la pratique d'une politique d'achats efficace axée sur le développement durable par les échanges d'informations et d'expériences avec d'autres administrations, par le suivi de l'évolution de la législation ainsi que l'harmonisation des méthodes d'évaluation.

L'ICLEI compte parmi ses membres suisses la Ville de Genève, le Canton de Bâle-Ville ainsi que la CIEM.

Au vu de l'adhésion de la Ville de Lausanne à la CIEM, la Municipalité ne considère pas opportun d'adhérer aussi à ICLEI. En effet, la Ville de Lausanne est au courant des projets menés par l'ICLEI par le biais de son adhésion à la CIEM.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n°2010/52 de la Municipalité, du 20.10.2010 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide de :

prendre acte de la réponse favorable de la Municipalité à la motion de la conseillère communale Florence Germond « Pour des achats publics équitables », soit

- d'intégrer le questionnaire relatif au respect des Conventions fondamentales OIT dans tous les appels d'offres soumis au droit international ;

- de veiller que les employés de l’administration soient correctement informés et sensibilisés aux aspects qualitatifs des appels d’offres, notamment le développement durable ;
- d’informer la population sur les conditions équitables et/ou durables auxquelles elle conclut ses achats ;
- de favoriser, dans la mesure du possible, les produits du commerce équitable ;
- de ne pas adhérer à l’ICLEI, vu que la Ville de Lausanne est déjà membre de la CIEM.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Philippe Meystre*

Rapport

Les membres de la commission : M^{mes} et MM. Rebecca Ruiz (Soc.) rapportrice, Jean-François Cachin (LE), Maurice Calame (LE), Guy Gaudard (LE), Florence Germond (Soc.), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Esther Saugeon (UDC).

Municipalité : M. Oliviers Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice :

La commission s’est réunie le 13 janvier 2011 (10h30-11h25). Elle était composée de M^{mes} Florence Germond, Esther Saugeon, Rebecca Ruiz (rapportrice) et de M. Jean-François Cachin, Guy Gaudard, Maurice Calame, Nkiko Nsengimana.

M^{mes} Chenaux Mesnier et Litzistorf ainsi que M. Payot étaient excusés.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux, accompagné par M^{mes} et M. Nicole Christe, cheffe du Service d’architecture, Alessia Radaelli, déléguée aux marchés publics, Alexandre Portmann, chef de service du MAGESI (SI), Françoise Chappuis, coordinatrice du développement durable (DevCom).

M^{me} Isabelle Dapaz, secrétaire au Service d’architecture, a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions vivement.

Objet du préavis

Le rapport-préavis répond à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts à travers les points suivants :

- l’intégration du questionnaire relatif au respect des Conventions fondamentales OIT dans tous les appels d’offres soumis au droit international ;
- l’information et la sensibilisation des employés de l’administration aux aspects qualitatifs des appels d’offres, notamment la question du développement durable ;
- l’information à la population sur les conditions équitables et/ou durables auxquelles elle conclut ses achats ;
- la « favorisation », dans les limites légales, des produits du commerce équitable.

Discussion générale

En premier lieu, la motionnaire ainsi qu’un autre commissaire se montrent globalement satisfaits du rapport-préavis, autant pour la réponse à la motion que pour l’avancée dans la prise en compte du développement durable.

Un commissaire regrette qu’aucune mention ne soit faite à la « favorisation » des fournisseurs lausannois, que ce soit au niveau marchandises, prestations ou autres. En guise de réponse, le municipal des Travaux lui rappelle que le droit des marchés publics ne permet pas de privilégier le marché local, même si la Municipalité se réjouit d’attribuer des travaux

à des entreprises qui habitent et qui paient des impôts sur la commune. Par contre, l'imposition d'un critère de proximité est interdite.

Une question est posée sur les conséquences sur le budget de l'information et la sensibilisation du personnel et de la population à l'aspect qualitatif des offres et aux conditions équitables et durables auxquels sont soumis les achats. Il lui est répondu qu'en ce qui concerne la formation du personnel sur cette question spécifique, celle-ci sera intégrée aux formations continues et régulières qui sont dispensées aux collaborateurs. Aucun budget spécifique n'est donc attribué à cette tâche.

Motion de M^{me} Florence Germond et consorts

La motion demandait à la Municipalité de s'engager à :

- Régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durablement sociales, écologiques et économiques, et à informer la population sur les mesures décidées et mises en oeuvre.
- Favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.
- Intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques dans le cadre de la « Communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse » (CIEM) ou au-delà par le biais du « Conseil international pour les initiatives écologiques locales » (ICLEI).

Discussion de détail

Une discussion est engagée sur les critères d'adjudication et leur pondération.

Tout d'abord, il est constaté par un commissaire que le critère principal reste toujours le prix (ce critère atteignant souvent 60 % de pondération) alors que le critère de la formation professionnelle pourrait davantage peser en tant que critère.

Le municipal des Travaux acquiesce et informe la commission du fait que l'administration vient d'adopter une nouvelle méthode de calcul du prix dans laquelle le critère du prix revêt désormais une autre valeur.

Des explications techniques sont apportées par l'administration : en résumé, la nouvelle méthode linéaire permet à la meilleure qualité de l'emporter, même lors d'une différence de prix de 5 %. Cette nouvelle donne réjouit deux commissaires qui relèvent l'importance de privilégier la qualité, qu'elle soit liée aux conditions de travail ou à l'écologie, plutôt que le prix.

Dans le cadre de cette discussion, des précisions sont demandées concernant l'intégration du questionnaire relatif au respect des Conventions fondamentales OIT, notamment des exemples sur les marchés internationaux.

Enfin, une discussion s'engage sur le fait que le préavis ne prévoit pas de répondre favorablement à la demande de la motion d'adhérer au « Conseil international pour les initiatives écologiques » (ICLEI). En effet, Lausanne fait déjà partie de la CIEM (Communauté d'intérêt écologique et marchés Suisse) qui elle-même est membre de l'ICLEI. La Ville est donc associée par ricochet à l'ICLEI. Par contre, dans le cadre de l'ICLEI, une sous-association a été créée dans le but de promouvoir les achats responsables dans les différentes collectivités. Une participation de Lausanne à ce titre-là pourrait être intéressante à des fins d'apprentissage, d'échanges et de promotion de ce que fait Lausanne, même si cela représentait un gros investissement du service.

Un commissaire encourage vivement la Ville à s'associer à cette sous-association et se montre satisfait de l'ouverture exprimée par la représentante du DevCom.

Vote des conclusions

La commission chargée de l'examen du préavis n° 2010/52 accepte à **l'unanimité** la conclusion. Elle recommande au Conseil de faire de même.

Discussion

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice : – Ce rapport-préavis répond à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts pour des achats publics équitables. La motion demande que la Municipalité s'engage contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services à respecter les dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), à sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, et en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics, sur les possibilités existantes de faire des acquisitions durablement sociales, écologiques et économiques et à informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre. Elle demande aussi que les achats de produits issus du commerce équitable soient favorisés et, enfin, que le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques soit intensifié, dans le cadre de la communauté d'intérêt écologie et marchés Suisse (CIEM) et au-delà, par le biais du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI).

La discussion est ouverte.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – La motionnaire se déclare satisfaite. Elle siège maintenant à l'exécutif. Dans sa motion, elle demandait que les dispositions des conventions de l'OIT avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services soient réglées contractuellement ; très bien ! La Municipalité répond qu'il faut intégrer le questionnaire relatif au respect des conventions fondamentales dans tous les appels d'offres soumis au droit international. Il n'y a donc pas d'obligation ou d'intégration – c'étaient les termes utilisés – amenant les fournisseurs à respecter ces dispositions ; il s'agit de donner une information, ce qui est toujours bien. Mais, une information n'est nullement une obligation de respecter un certain nombre de conditions de la convention de l'OIT. Alors, je ne sais pas ; la motionnaire ne peut peut-être pas s'exprimer, mais qu'on m'explique cette contradiction !

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je commence par déclarer mes intérêts : je préside la section vaudoise de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), qui n'a pas grand-chose à voir avec cet objet. Mais l'organisation nationale, qui s'appelle désormais Solidar, a conduit la campagne « Non à l'exploitation grâce à nos impôts », qui a induit cette motion en particulier à Lausanne et dans d'autres communes du pays. Solidar a aussi conduit une étude comparative sous forme de *rating* de différentes communes suisses pour savoir si elles s'engagent concrètement dans cette action de reconnaissance de certains aspects liés à la politique d'achats équitables. Cette étude a été rendue publique il y a quelques semaines, ou quelques mois, et la Ville de Lausanne fait partie de cette analyse. Huitante-quatre communes suisses ont été analysées et Lausanne s'en tire relativement bien, mais avec le critère « peut mieux faire ». Elle obtient finalement un résultat de 7 sur 10, ce qui n'est pas tout à fait à la hauteur d'autres communes comme Zurich et Genève, qui sont bien meilleures.

Les critères environnementaux sont certes importants, mais l'intérêt n'est pas d'avoir que des critères environnementaux ; pour s'assurer que les produits fournis sont fabriqués dans les normes de l'OIT, il faut aussi des critères sociaux. On se rend alors compte qu'il y a du travail à faire à Lausanne, puisque ce critère en particulier n'atteint pas le barème atteint à Berne, Genève et Zurich, sur ce critère et sur l'achat de produits de commerce équitable, Lausanne est en retrait par rapport à ces autres collectivités publiques. Pour les autres critères – la présence de lignes directrices internes, l'organisation pour gérer ces lignes et la communication les concernant –, Lausanne atteint le niveau des autres collectivités

publiques, des villes en particulier ; en comparant les villes entre elles, et non simplement les villes ou les villages, on atteint le niveau des autres villes suisses de taille équivalente pour ces trois critères. Donc, on peut dire que le résultat est correct, mais qu'on peut mieux faire. Un objectif stratégique pour Lausanne serait de s'améliorer dans ces critères, en particulier en ce qui concerne le respect des conventions fondamentales de l'OIT ; cela devrait faire partie des objectifs concrets que la Ville et la Municipalité devraient se fixer.

Pour conclure, j'ai deux questions. D'abord, on nous apprend que pour les appels d'offres, ces critères seraient respectés pour autant qu'ils soient supérieurs aux limites du droit international. En abaissant cette limite, est-ce que la Municipalité veut étendre ces critères de reconnaissance du droit international à d'autres achats, dont les montants seraient inférieurs à cette limite ? La deuxième question est plus précise ; elle concerne l'achat de pierres, dont on a beaucoup entendu parler il y a quelques années, et peut-être encore il y a quelques mois. On sait aujourd'hui que l'achat de pierres en Asie ne permet pas, ou quasiment pas, d'obtenir des labels certifiant que ces pierres sont produites dans des conditions correctes. Il n'y a qu'un label en Inde, sauf erreur, et il est très peu fréquent sur le marché. Alors, est-ce que la Ville achète toujours des pierres en Asie, directement ou par des intermédiaires, en sachant que ces pierres ne respectent quasiment pas les normes des différents labels internationaux ?

Suite à mon intervention, le groupe Socialiste acceptera cette conclusion en guise d'encouragement aux efforts municipaux, en précisant que nous suivrons le dossier et que nous incitons la Municipalité à continuer de progresser sur ce chemin vertueux des achats équitables.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – J'apprécie beaucoup l'évolution manifestée par la Municipalité avec ce préavis. Jusqu'à aujourd'hui, le prix était le critère principal d'adjudication, que le marché soit simple ou complexe. Donc, je me réjouis que dans le nouvel outil, qui s'intitule « Tableau des critères d'adjudication et de leur évaluation », il y ait vraiment une analyse de la réalité et du marché. Le critère prix peut être prépondérant ou non, mais – et c'est intéressant – lors de la commission qui a examiné le préavis, la Municipalité nous a dit que les critères de développement durable social et écologique seraient systématiquement proposés. C'est donc une évolution très rapide de la Municipalité, qui doit être encouragée. Pour cette raison, la grande majorité des Verts acceptera les différentes conclusions.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – J'ai noté une question, l'autre était un commentaire. Par rapport au marché des pierres en Asie, je peux rassurer M. Ghelfi : on en achète toujours. Mais nous demandons aux personnes qui achètent des biens dans des pays relativement lointains d'avoir la garantie qu'ils respectent bien nos critères. Et il est arrivé – à ma connaissance, pas récemment – que ces affirmations soient contrôlées par des ONG sur le site. Donc, aujourd'hui, quand on fait un appel d'offres pour des produits « exotiques », excusez-moi du terme, le fournisseur prend des engagements et nous avons la possibilité de faire des contrôles sur les personnes qui nous livrent ce type de matériel – j'insiste bien, sur le marché des pierres.

J'ai fait remarquer en commission que, pour nous tous, et pour vous-même à titre personnel, le marché informatique présente une difficulté ; il est beaucoup plus délicat d'avoir la certitude que nos règles sont dûment appliquées dans ce marché.

En ce qui concerne l'application de la loi sur les marchés publics, je vous donne quelques compléments. Elle est en vigueur depuis le milieu des années nonante – depuis 1995 ou 1996 – et est applicable dans le Canton de Vaud. Ces accords intercantonaux sur les marchés publics sont un peu compliqués. Ils étaient basés sur les accords du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) parmi toute une série de choses qui se sont faites ces années-là. Le prix n'était pas le critère principal, mais il est vrai qu'avec l'application de cette loi, les administrations publiques ont amélioré la grille des critères –

c'est un outil relativement complexe –, ce qui a abouti en 2010 à une grille uniformisée au sein des services.

Avec mon collègue, M. Pidoux, qui est aussi en charge de commandes relativement importantes, nous avons laissé une certaine liberté aux services dans l'application de ces règles puisqu'un marché concernant, par exemple, les Services industriels n'est pas automatiquement le même qu'un autre concernant la Direction des travaux. Néanmoins, je peux vous confirmer la déclaration que nous avons faite à nos chefs de service respectifs, qui étaient autour de la table vendredi de la semaine dernière, de respecter et d'être très attentifs aux critères sociaux. C'est une démarche que nous avons entreprise et que nous suivons avec attention au sein de la Municipalité. Nous entendons la faire respecter. Néanmoins, nous aimerions améliorer la chose, plus particulièrement sur le terrain.

Il y a deux types d'activités. Il y a les chantiers de génie civil – les fouilles – que vous avez en ville, où le contrôle est difficile ; mais nous avons la chance de n'avoir quasiment qu'un corps de métier qui intervient. Et puis, il y a le chantier d'entretien, ou de nouvelles constructions, qui est sur Vennes ; sur ce dernier, nous faisons des efforts, en collaboration avec la Société suisse des entrepreneurs, particulièrement en référence à un secteur où cela ne fonctionne pas – enfin, plus que pas trop mal. Vous avez dit que Genève était mieux cotée que nous ; nous avons approché la société genevoise. La Fédération vaudoise des entrepreneurs, que je vois après-demain soir pour discuter de ce même sujet, dialogue aussi avec eux pour trouver une procédure du type badge, comme on vous l'a dit en commission.

C'est un peu complexe parce qu'on ne peut pas grillager tous les chantiers. En tout cas, le directeur et le président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs essayent de trouver une solution, parce que le patronat veut lutter contre le marché au noir, qui dérègle complètement le marché, en particulier en ce qui concerne le second œuvre. C'est une volonté forte reconnue par les syndicats, ainsi que par le Conseil d'Etat. Donc, la commission quadripartite travaille de concert et nous, autorités, essayons de les accompagner au mieux sachant, bien sûr, comme vous dites très justement, que nous ne sommes pas les premiers de classe. Sur cette problématique, il sera difficile d'être premier de classe ; mais, il faudra en tout cas être attentifs.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – La motion adoptée par notre Conseil demandait que la Municipalité s'engage à régler contractuellement le respect des dispositions des conventions de l'OIT avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services. M. Ghelfi a, à juste titre, souligné qu'il y avait, là encore, une lacune importante. Ces conventions internationales concernent les conditions de travail, les droits syndicaux, les libertés et toute une série de conditions.

Selon l'article 65 de notre Règlement, quand la Municipalité présente un rapport, il « doit impérativement présenter au Conseil l'étude ou le projet de la décision demandée par la motion lors de sa prise en considération ». Je ne sais pas si j'ai une mauvaise lecture du Règlement ou du préavis de la Municipalité, mais, visiblement, il y a une sorte de glissement entre les conclusions de la motion et les conclusions du préavis. Donc, il me paraît qu'il y a un problème de traitement des motions. En fait, si le Conseil communal adopte une motion, c'est qu'il veut que la Municipalité adopte une certaine politique, notamment dans ce domaine. Je suis absolument d'accord avec la motionnaire et conseillère communale Florence Germond. J'espère qu'elle reste en accord avec sa motion en tant que municipale.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'interviens sur le principe de la main-d'œuvre, car il est important de parler de la main-d'œuvre sur les chantiers. Jusqu'à maintenant, on a constaté qu'un chantier se déroule avec plus de collaborateurs qui n'ont pas de CFC que descollaborateurs qui en ont un ; c'est un peu inquiétant. Cela veut dire qu'on est en train de dévaloriser la formation professionnelle. J'invite donc la Municipalité à mettre l'accent sur cette formation professionnelle dans les critères d'adjudication et sur le nombre de collaborateurs avec CFC dans l'entreprise. On voit maintenant beaucoup d'attestations

étrangères qui semblent correspondre à la formation professionnelle de nos jeunes, alors que ce n'est pas le cas. Une formation de trois mois en Turquie n'équivaudra jamais à trois ans d'apprentissage chez nous.

Il y a aussi le critère de proximité. Pour certains projets – Prélaz, Le Pointu – on va chercher des architectes en Suisse alémanique ; nous avons aussi de bons architectes chez nous. Il y a donc le critère de proximité qui, à mon sens, doit être pris en compte de manière plus accentuée dans le choix des soumissionnaires et surtout des adjudicataires.

En ce qui concerne la formation professionnelle, puisque j'en parle, j'invite les conseillers communaux qui ont un petit moment demain à venir au collège du Belvédère à 9 h 30, où il y aura une introduction sur l'apprentissage pour les élèves de VSO et de VSG, pour les classes de raccordement et d'accueil. C'est à l'aula. Ainsi, on pourra joindre le geste à la parole et ne pas être ici seulement pour discuter, mais aussi pour des actes concrets dans les collèges de Lausanne.

Le président : – M. Dolivo a interpellé le Conseil sur les effets du traitement d'une motion. Je vous propose d'étudier cela dans le cadre du Bureau, en faisant référence à vos propos. Nous n'allons évidemment pas ouvrir le débat à ce sujet ce soir.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – La Municipalité a donné son interprétation non pas du règlement – comme vous l'avez dit très justement, c'est à vous de le faire – mais de la réponse, donnée par l'affirmative. C'est dans le préavis : « La Municipalité s'engage à intégrer ce questionnaire dans tous les appels d'offres soumis au droit international ». Je ne sais pas comment on peut répondre mieux à cela que par cet engagement. C'est un engagement politique clair ; je ne sais pas ce que vous attendez d'autre comme réponse, et j'ai l'impression qu'on a parfaitement interprété le règlement. Je vois que M. Dolivo rougit un peu. Peut-être qu'il a fait une mauvaise lecture du document.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Si j'ai bien compris ce que vous venez de nous dire, le Bureau statuerait sur la conformité ou la non-conformité de la réponse municipale à la motion de M^{me} Germond. C'est bien de cela qu'il s'agit ? Il me semble qu'il serait logique de ne pas voter sur quelque chose qui n'est peut-être pas conforme. Je demande donc le renvoi du vote à la prochaine séance, suite aux éclairages du Bureau.

Le président : – M. Dolivo a parlé du traitement des motions de manière générale, si j'ai bien compris ce qu'il a dit tout à l'heure, et de la manière dont la Municipalité pouvait aborder ces questions. L'idée était de faire contrôler cela par le Bureau car, ce soir, on ne peut pas lui apporter un éclaircissement ; il faut étudier ce cas. Je ne pense pas qu'on ouvrira un grand débat là-dessus. Je prends acte de votre proposition de renvoi du vote, monsieur Hubler.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Cette convention de l'OIT n'a pas force obligatoire et elle porte sur d'autres objets que les droits syndicaux dont M. Dolivo vient de parler. En revanche, ce que M. Français vient de nous dire me paraît beaucoup plus intéressant : les conventions collectives de travail doivent impérativement être respectées. Et elles le sont ; c'est un engagement qui est pris dans le cadre des adjudications de la Commune, et aussi dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, comme l'a rappelé M. Français lors de la commission quadripartite qui a réuni notamment les syndicats, la Fédération vaudoise des entrepreneurs, l'Etat et la SUVA. Donc, toutes les garanties sont données. C'est pour cela que je ne sais pas s'il faut véritablement reporter le vote sur les conclusions de ce préavis. Je suis d'avis qu'il faut les voter, quitte à l'étudier ensuite sur un plan général. M^{me} Germond ne peut pas s'exprimer, mais je pense qu'elle est quand même satisfaite de ce qui est présenté. Peut-être que M^{me} Ruiz pourra nous le confirmer.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je n'entre pas dans le débat un peu formel sur la réponse à la motion. Une question a été posée ; il me semble que la réponse correspond à la vision

municipale. Renvoyer le débat me paraît un peu absurde ; on ne va pas refaire un préavis dans les quinze jours !

Cela étant, madame de Meuron, j'aimerais tempérer vos ardeurs. Ce n'est pas parce que les conventions collectives de travail existent qu'elles sont contrôlées et respectées. Il n'y a qu'à voir le nombre de contrôles faits et, parmi ces contrôles, combien aboutissent à des dénonciations. Soit, je me réjouis de cela, mais il ne faut pas non plus que les promesses rendent les fous joyeux. Restons un peu sur terre. Je me félicite de l'existence de ces commissions de surveillance, dont le nom exact m'échappe, mais il faut aussi savoir qu'un certain nombre d'entreprises ne respecte pas les règles du jeu. Elles sont sanctionnées et je me félicite que ce soit le cas.

Je pose ma question à nouveau, la première que j'avais posée tout à l'heure, que M. Français a oubliée. Il s'agissait de l'engagement de la Municipalité « d'intégrer le questionnaire relatif au respect des conventions de l'OIT dans tous les appels d'offres soumis au droit international », donc supérieur à certaines limites. On apprend dans le préavis qu'en dessous de ces limites c'est un peu à bien plaisir, on donne des instructions aux responsables concernés, aux chefs de service ou Dieu sait qui. Est-ce que cette règle impérative va progressivement s'étendre à des seuils inférieurs, en sachant par exemple qu'au lieu de passer une commande à 400 000 francs, ce qui nous met au-dessus du seuil, on peut très bien diviser l'achat en trois et le répartir sur plusieurs exercices ? On peut ainsi s'écarter du droit international et profiter d'offres qui ne prennent en compte que le prix et non les conditions de production du produit.

Voilà, il y a des moyens – je viens d'en souffler un – pour s'écarter du droit. Il faut aussi être attentif au fait que, dans de gros marchés, même s'ils sont inférieurs aux seuils internationaux, il peut y avoir des productions dans des conditions de travail, ou des conditions environnementales, qui ne sont pas forcément respectables.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – M. Fabrice Ghelfi a, à juste titre, relevé un autre aspect contradictoire par rapport à la demande de la motion, c'est-à-dire qu'il n'y a pas non plus la cautèle de tous les appels d'offres soumis au droit international. On parlait de manière générale, pour toutes les entreprises, fournisseurs et prestataires de services. Puisque ceci est lié à des montants, il est important que la Municipalité s'engage à régler contractuellement le respect des dispositions des conventions de l'OIT avec l'ensemble des entreprises, fournisseurs et prestataires de services, quel que soit le montant des appels d'offres, comme le Conseil communal le voulait.

Il y a aussi la question complémentaire de mon collègue Ghelfi concernant la force de l'intégration d'un questionnaire. Vous reconnaîtrez que, même si l'on répond positivement à un questionnaire – positivement aux yeux de la Municipalité – cela ne vaut pas un engagement, une obligation réelle, qui peut faire l'objet d'une rupture contractuelle si on constate que les conditions prévues dans les conventions de l'OIT ne sont pas respectées. La réponse de la Municipalité est timide, voire plus que timide par rapport aux objectifs et aux termes précis utilisés par la motionnaire dans sa motion.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Je vais peut-être laisser la parole à la rapportrice, mais je faisais partie de la commission ; sans dévoiler le secret de la délibération, il m'a semblé que, lors de la commission, la motionnaire était tout à fait satisfaite des réponses de la Municipalité ; pas à 100 %, mais elle était satisfaite.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – J'ai une question un peu plus technique. La Ville de Lausanne effectue un certain nombre de ses achats, notamment pour les Services industriels, via Spontis. Est-ce que la Ville entend passer par des lettres de mission à ses représentants au sein de Spontis pour mettre en œuvre les mesures prévues dans ce préavis ?

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Très brièvement, en réponse à l'intervention de M^{me} de Meuron, je rappelle que les conventions de l'OIT ont un effet contraignant. Peut-être que

toutes les dispositions des différentes conventions ne sont pas d'applicabilité directe, mais ce n'est pas du droit à bien plaisir. Il me semble que c'était aussi l'état d'esprit de la motionnaire que de rappeler que la Ville de Lausanne a de réelles obligations en la matière, en tant que collectivité publique.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Tout d'abord, à M. Dolivo : il me semble que les questions de la motionnaire sont claires : « régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, à respecter les dispositions des conventions de l'OIT » ; en l'occurrence, on répond à cette question. Après, il s'agit de sensibiliser, pas plus : « sensibiliser et à informer l'ensemble de l'administration publique, en particulier les secteurs actifs dans les marchés publics (...) ». On y répond. Puis : « favoriser les achats de produits issus du commerce équitable » et « intensifier le développement de réseaux (...) ». En commission, on a répondu que la liste des critères mis en place permet aujourd'hui aux services de prendre différents critères et de les adapter par rapport au type de marché ; il me semble que c'est également écrit dans le préavis, mais, puisque vous le mettez en doute, ce n'est peut-être pas assez explicite. Je parlais de cette séance de vendredi passé avec les chefs de service, qui sont de gros acheteurs, et on demande d'appliquer cette procédure mise en place, qui n'a pas été mise en place ou imposée par un service mais par la Municipalité et par un groupe de travail multiservices.

Maintenant, qu'est-ce que les gens qui n'étaient pas présents en commission entendent sur les marchés ? Que 20 % de nos achats s'effectuent sur ces gros marchés et 80 % sur des marchés moindres, pour faire référence à la question de M. Ghelfi. Et, pour ces 80 % de marché, nous demandons à nos services de remplir la grille des critères pour chaque adjudication supérieure au seuil de 50 000 francs. Je ne dis pas que tout est parfait, mais nous demandons néanmoins cette application à nos services.

En ce qui concerne les entreprises, les questions posées pour ces gros marchés, et celles qui pourraient être posées pour les petits marchés, nécessitent une charge administrative très lourde ; on doit trouver les outils permettant aux uns et aux autres les identifications pour des marchés répétitifs, pour ne pas être obligé de redemander les mêmes pièces chaque fois. Par exemple, pour un tuyau acheté chez un fournisseur suisse – VR pour les initiales – on connaît la procédure d'achat dès qu'on a fait un achat en début d'année ; on peut alors le redemander l'année suivante, ce qui n'est pas le cas pour les X marchés passés dans l'année. Voilà, c'est la procédure qu'on a pu expliquer à la commission. Le préavis a été accepté à la quasi-unanimité par vos commissaires, qui vous ont représentés. En ce qui concerne Spontis, je passe la parole à M. Pidoux.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – En effet, je voudrais apporter quelques compléments à la réponse de mon collègue, en particulier sur la question posée par M. Hildbrand. Dans le cas de Spontis, les commandes effectuées sont groupées ; il s'agit donc de très grosses commandes pour les fournitures du matériel électrique, des transformateurs, des câbles, etc. Ces commandes sont évidemment d'un montant très élevé et sont toutes strictement soumises à la législation sur les marchés publics. Vous voyez certainement les publications pour de tels appels d'offres dans la *Feuille des avis officiels*. Evidemment, cette législation impose un certain nombre de contraintes qui sont, bien entendu, strictement appliquées par la société Spontis, à qui est déléguée la tâche d'effectuer des commandes non seulement pour les Services industriels, mais également pour d'autres entreprises, comme les Forces motrices bernoises, le Groupe E à Fribourg et Romande Energie. Nous allons envisager la suggestion de M. Hildbrand de donner une lettre de mission et, dans la lettre de mission que l'on donne à un administrateur lausannois de Spontis, d'insister sur les dimensions qui ne sont peut-être pas toutes strictement incluses dans la législation sur le marché public, en particulier le caractère d'entreprise formatrice, les critères environnementaux, l'analyse du cycle de vie des objets – pour autant que cela ne soit pas déjà inclus dans le cahier des charges de Spontis. Pour l'instant, un chef de service, qui est tout à fait réceptif à des demandes de ce genre, siège au Conseil

d'administration de Spontis. Je vous prie de m'excuser d'avoir répondu en lieu et place de ma collègue, M^{me} Germond, puisque désormais Spontis est géré à l'interne de l'ex-magasin général des Services industriels lausannois (MAGESI), l'actuel SALV. J'ai les informations, en particulier liées au marché électrique, qu'elle ne détient pas encore.

Le président : – M. Hubler a demandé l'application de l'article 84. Par rapport au débat que nous avons maintenant, il me semble que les choses sont relativement claires ; est-ce qu'il est vraiment nécessaire de renvoyer ce débat ? Bien entendu, comme je l'ai dit tout à l'heure par rapport aux propos de M. Dolivo, cela mérite d'être étudié de manière générale, mais pas ce cas précis. Est-ce que vous voulez vraiment reporter le vote, monsieur Hubler ?

M. Alain Hubler (La Gauche) : – J'ai peut-être mal interprété vos propos, monsieur le président, qui visaient le problème général des réponses municipales à des motions contraignantes. Il n'empêche qu'on est ici dans un cas très limite. Alors, pour ne pas retarder les choses, on votera ce préavis et La Gauche déposera une motion demandant le respect strict des accords de l'OIT.

La discussion est close.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté la réponse à l'unanimité.

Le préavis est adopté à une très large majorité et quelques abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2010/52 de la Municipalité, du 20 octobre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre acte de la réponse favorable de la Municipalité à la motion de la conseillère communale Florence Germond « Pour des achats publics équitables », soit

- d'intégrer le questionnaire relatif au respect des Conventions fondamentales OIT dans tous les appels d'offres soumis au droit international ;
- de veiller que les employés de l'administration soient correctement informés et sensibilisés aux aspects qualitatifs des appels d'offres, notamment le développement durable ;
- d'informer la population sur les conditions équitables et/ou durables auxquelles elle conclut ses achats ;
- de favoriser, dans la mesure du possible, les produits du commerce équitable ;
- de ne pas adhérer à l'ICLEI, vu que la Ville de Lausanne est déjà membre de la CIEM.

Postulat de M. Jacques Pernet « demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Eddy Ansermet (LE) rapporteur, Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Magali Crausaz Mottier (AGT), Xavier de Haller (LE), Manuela Marti (Soc.), Stéphane Michel (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Jacques Pernet (LE), Sandrine Schlienger (UDC), Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, Sécurité sociale et environnement.

Rapport photocopié de M. Eddy Ansermet (LE), rapporteur :

La Commission chargée de l'examen de ce postulat, s'est réunie une fois, le jeudi 10 mars 2011, à 14 h, à la Villa de Mon-Repos. Elle était composée de M^{mes} Elisabeth Wermelinger, Manuela Marti, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Magali Crausaz Mottier, Sandrine Schlienger et de MM. Jacques Pernet, Xavier de Haller, Stéphane Michel, Roland Ostermann et Eddy Ansermet, rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'environnement.

Quant à l'administration, elle était représentée par MM. Pierre Sterchi, chef de la Division planification et projets du Service des parcs et promenades, Yann Jeannin, chef de la Division logistique du même service, ainsi que de M^{me} Pascale Aubert, déléguée à la nature des Parcs et promenades.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Stéphanie Ghalouni, que nous remercions vivement pour la qualité et la précision de son travail.

La séance se déroule en deux temps : après la visite des volières, les membres de la commission se retrouvent à la salle de la Villa Mon-Repos pour poursuivre la discussion.

Les questions posées par les membres de la Commission et les réponses qui leur sont données par les membres de la Municipalité et de l'administration portent essentiellement sur les points suivants :

1. Aspect actuel des lieux
2. Sensibilisation du public
3. Collaboration avec la SVPA
4. Financement des travaux d'extension des volières

1. Aspect actuel des lieux

Suite au vandalisme répété des volières, l'ancien grillage a été remplacé, en 2007, par un grillage antivol. Le maillage des façades des volières est donc pratiquement neuf et beaucoup plus robuste que précédemment. Coût de l'opération : Fr. 25 000.–

Les bâtiments sont historiques. Il n'est donc pas possible d'entreprendre des modifications importantes. Les parties en dur des volières ont été construites en 1822, en tant que poulaillers. Le parc en lui-même est cité à l'inventaire et englobe tous les aménagements, y compris les bâtiments, dont les volières.

Le chauffage actuel est au gaz. Un préavis est en cours pour finaliser les rénovations des bâtiments des écuries. Dans ce cadre, il sera proposé de modifier les chauffages existants pour passer au chauffage à distance pour les volières.

Un oiseleur est présent sur le site pour prendre soins des pensionnaires.

L'entretien des volières et des oiseaux nécessite l'emploi d'une personne deux fois par jour, tous les jours de l'année, soit 1,3 ETP (vacances et remplacement compris). Il faut également tenir compte de la logistique (entretien du matériel par les ateliers, réparations, etc.)

Les normes des volières de Mon-Repos sont conformes aux directives minimales de l'Ordonnance sur la protection des animaux. Actuellement, il n'existe pas de surpopulation d'oiseaux au parc Mon-Repos.

C'est le Service vétérinaire du Canton qui délivre les autorisations légales pour détention d'animaux exotiques. Le SPP est en possession de cette autorisation qui est renouvelée tous les quatre ou cinq ans après vérification du Service vétérinaire. Le cadre des lois est donc actuellement tout à fait respecté.

Le parc Mon-Repos est un lieu historique, faisant partie du patrimoine de la Ville. C'est précisément ce qui limite tout projet d'agrandissement des volières. Le site est très structuré et n'offre que peu de possibilités d'agrandissement. L'arborisation du parc, notamment, en serait péjorée et les oppositions ne se feraient pas attendre, à commencer par celles du Canton.

Dans le cadre de la restauration du parc en 2000, un volet prévoyait la création d'une basse-cour en laissant notamment les paons en liberté, à l'extérieur des volières. Le projet n'a pas vu le jour pour des raisons d'économie.

Il n'existe actuellement aucune politique d'achat d'oiseaux, dès lors que ceux-ci proviennent de dons en majorité. Le plus souvent, ce sont des perruches qui sont données. Le réseau est sollicité pour procéder à des échanges lorsque cela est nécessaire. Les volières ne permettent pas d'avoir de grands oiseaux, seuls quelques spécimens sont accueillis, mais cela reste limité et ce pour rester dans le respect des normes.

Chaque nouvel oiseau est d'abord mis en quarantaine pour éviter tout problème de maladie. Ensuite, il est socialisé avec d'autres oiseaux, ce qui permet l'observation de son mode de vie et son comportement, d'où la nécessité des volières compartimentées. On observe toutefois de nombreux décès. Chacun d'eux fait l'objet d'une analyse pour en connaître la cause. Il est constaté que, dans une grande majorité des cas, le décès survient suite au stress. Seule une alerte d'épizootie a eu lieu il y a deux ans (risque de psittacose chez l'homme), qui a toutefois été rapidement circonscrite.

Peu de naissances dans les volières, hormis chez les aras, dont l'oiseleur voudrait faire « l'élevage ». Dans cette perspective, et pour leur apporter de la tranquillité, il les isole en couple à l'intérieur. Des aras se sont multipliés dans les volières et des échanges ont été nécessaires avec Servion. Il existe dès lors une possibilité, dans une certaine mesure, d'enrichir les collections, mais de cette manière-là uniquement.

Les oiseaux sont présents à l'année. En cas de besoin, lors de grands froids par exemple, ils ont la possibilité de se réfugier à l'intérieur. Une bonne partie des oiseaux restent cependant dehors même par basse température. Beaucoup se sont donc acclimatés, en quelque sorte.

2. Sensibilisation du public

Certaines personnes, après avoir visité les volières, pourraient être tentées d'acquérir aussi un oiseau. Il serait donc utile de prévoir une « campagne » de prévention aux alentours des volières, qui sensibiliserait le public à la non-acquisition d'oiseaux exotiques. Cette campagne pourrait aisément être mise en place et s'inscrirait dans la communication que fait le SPP, sur le respect de la nature, l'harmonie aussi bonne que possible entre l'environnement et l'homme. Cet objectif est donc réaliste et réalisable pour l'étude qui sera à faire par la Municipalité, le cas échéant.

Des écoles visitent régulièrement le parc Mon-Repos et ses volières. Une sensibilisation à la non-acquisition d'oiseaux exotiques serait donc doublement efficace en l'occurrence.

3. Collaboration avec la SVPA

La SVPA estime que les oiseaux ont été créés pour voler librement. Les enfermer dans une cage équivaut, selon elle, à un mauvais traitement. Toutefois, bien que non favorable au maintien d'animaux en cage, sur le principe, la SVPA n'est pas fondamentalement opposée aux volières. Elle se rend bien compte que la population y est favorable et ne peut donc aller à contre-courant, pour autant que les animaux soient respectés. Les volières, si elles sont suffisamment grandes, offrent effectivement une qualité de vie aux oiseaux ainsi qu'une protection face aux prédateurs.

La SVPA collabore déjà avec la Ville, puisque certains oiseaux lui sont confiés lorsqu'il y a surpopulation à Mon-Repos. Cela permet d'éviter trop de stress chez les pensionnaires, dont la mort en est une cause directe.

La SVPA estime, selon ses constatations, que la volière de Mon-Repos est surchargée d'oiseaux. Toujours selon elle, la place disponible ne serait pas conforme aux directives en la matière, qui déterminent les dimensions, l'éclairage, la température, l'entretien, les aliments, l'eau des bassins, les perchoirs, etc. (A relever que la Municipalité n'a jamais reçu aucune lettre à ce propos).

La Municipalité serait tout à fait prête à envisager une collaboration avec cette institution. Il s'agirait toutefois de mettre clairement à plat les modalités de ladite collaboration, de bénéficier de l'expertise de la SVPA, mise à disposition du SPP à titre gracieux, dans la réflexion d'une réponse au présent postulat et; ensuite, analyser de quelle manière une collaboration pourrait s'établir pour arriver à des propositions qui soient aussi proches que possible de la situation idéale. Il est bien clair que l'élimination des volières n'est pas envisageable, dès lors qu'elles font partie intégrante du parc et que le public se déplace pour les regarder. Cela serait très mal perçu.

Pour l'heure, il n'y a eu qu'une simple discussion avec la SVPA. Celle-ci a néanmoins proposé de mettre à disposition de la Ville, des experts pour collaborer à l'étude qui va être faite pour Mon-Repos. Rien n'est prévu, ni fait et ni signé pour un quelconque financement de leur part pour des travaux ou de l'entretien.

Il paraît raisonnable de penser que si la SVPA acceptait de financer le réaménagement des volières de Mon-Repos pour qu'elles soient plus conformes à l'image qu'elle a d'une volière adéquate, toute proportion gardée, pourquoi la Ville se priverait-elle d'un apport privé ? Si la SVPA souhaite annuellement verser une somme d'argent pour l'entretien de cette volière ou pour des actions de sensibilisation auprès d'enfants, il n'y a pas de raison que la Ville refuse un tel soutien. Il n'existe pas d'intérêt majeur à ce que cela reste strictement du domaine public. Cela ne se ferait que sur la base d'une bonne collaboration de la part d'une institution existante qui a des moyens financiers et qui pourrait être disposée à les engager en l'occurrence.

Avant tout, il faut d'abord définir l'avenir des volières et, ensuite, en fonction de l'évolution de l'affaire, il pourrait y avoir entrée en matière de la part de la SVPA, qui décidera alors de son engagement ou non.

4. Financement des travaux d'extension des volières

Pour le financement des travaux d'extension des volières, le postulant évoquait donc le principe des dons comme ce fut le cas pour la Fondation Barry à Martigny. Or, créer une fondation n'est pas si simple que cela. Il faut en effet la capitaliser, puis ensuite faire en sorte qu'elle soit viable.

Le but des contacts actuels avec la SVPA est justement de faire en sorte qu'elle s'engage à cofinancer ou financer les travaux en partie, ce qui rejoint la proposition du postulant. La SVPA dispose d'une fortune importante avec des revenus très confortables. L'objectif est donc de réussir à mettre sur pied une bonne collaboration avec cet organisme dans les projets relatifs aux volières et, par la suite, d'étudier la possibilité de financement ou cofinancement par la SVPA pour l'entretien ou autres.

La commission encourage le dialogue avec la SVPA et propose le renvoi du postulat à la Municipalité pour une prise de contact et une discussion avec la SVPA dans le sens indiqué.

Pour la prise en considération du postulat, l'assemblée vote OUI à l'unanimité.

Discussion

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion est ouverte.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je suis heureux de passer à un sujet plus volatile, mais tout aussi sérieux que les sujets précédents. Tout d’abord, je remercie le rapporteur, qui a fait un excellent rapport de quatre pages et demi. Merci beaucoup.

Lors de la séance de commission, on a eu la chance d’avoir le municipal de l’époque, qui est un ornithologue convaincu et affirmé, qui connaît très bien le sujet. Qu’en est-il aujourd’hui ? Nous avons une volière qui date ; elle a de nombreuses années, voire des décennies derrière elle. Les normes ont évolué ; les nouvelles lois et les nouveaux usages font que la volière actuelle ne répond plus aux exigences.

C’est aussi un lieu à but pédagogique. Beaucoup d’écoles le visitent et, lorsque la commission a siégé, on a constaté qu’il y avait beaucoup de monde qui se trouvait autour de cette volière. Il faut donc la revoir, et c’est le but de ce postulat. On peut même le faire en collaboration avec la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA) – je suis allé les voir, et j’ai vu leur volière ; je vous montrerai une photo tout à l’heure. La SVPA est prête à collaborer même si, de par sa nature, elle ne favorise pas forcément la volière en tant que telle.

Quant au financement, j’espère qu’il prendra la forme d’un partenariat public/privé. En ce sens, j’espère que la Ville de Lausanne n’aura pas beaucoup d’argent à déboursier. Ce genre d’institution – je pense aussi à la Fondation Barry à Martigny – reçoit des fonds relativement importants permettant de répondre à ses besoins.

Je n’ai pas de formule ; je vous montrerai trois photos de volières que j’ai vues par hasard. Toute proportion gardée, celle de Lausanne ne peut pas avoir la même dimension, mais c’est assez intéressant. Ce sont des volières dans lesquelles on peut se promener. (*Hors micro* : vous avez ici, par exemple, une volière en Espagne, où les gens peuvent se promener à l’intérieur ; celle-là est aussi connue ; elle est dans le grand technopôle de Valence.) (*Discussion dans la salle.*) J’ai dit : toutes proportions gardées ! Dans celle de la SVPA on peut aussi passer, les oiseaux sont beaucoup plus à l’aise que dans celle de Mon-Repos.

M. Eddy Ansermet (PLR), rapporteur : – Permettez-moi de changer de casquette et d’intervenir dans le débat. Je fais partie du comité de la SVPA. Cette société est prête à mettre à disposition de la Ville des experts pour collaborer à l’étude qui sera faite pour la volière. Il faut d’abord définir l’avenir des volières et, ensuite, en fonction de l’évolution de l’affaire, il pourrait y avoir une entrée en matière de la part de la SVPA, qui décidera de son engagement financier ou non ; ceci dépendra de la discussion avec la Municipalité. C’est pour toutes ces raisons que je vous demande de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La discussion est close.

Le président : – La commission a, à l’unanimité, demandé le renvoi du postulat à la Municipalité.

Le postulat est pris en considération à une très grande majorité et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Pernet « demandant à la Municipalité d’étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Solange Peters et consorts : « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Maria Velasco (Les Verts), rapportrice, Jean-Luc Chollet (UDC), Gianfranco Gazzola (Soc.), Claude Nicole Grin (Les Verts), Bertrand Picard (LE), Axel Marion (LE), Gisèle-Claire Meylan (LE), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport polycopié de M^{me} Maria Velasco, rapportrice :

La commission s'est réunie le 4 février 2011 à 8 h à l'Hôtel de Ville.

Sont présents : M^{mes} et MM. Jean-Luc Chollet (en remplacement de Claude-Alain Voiblet) ; Gianfranco Gazzola ; Claude Nicole Grin ; Axel Marion ; Gisèle-Claire Meylan ; Bertrand Picard ; Francisco Ruiz Vazquez ; Anna Zürcher (en remplacement de Solange Peters) ; Velasco Maria (rapportrice). Municipalité : MM. Daniel Brélaz et Gilles Meystre (avec mes remerciements pour la prise de notes). Administration : M^{me} Gabriela Amarelle (BLI)

Un commissaire explique que cette motion a été déposée, car aucune réponse de la Municipalité à la motion G. Meystre « Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relatives à leurs droits et devoirs civiques », acceptée à l'unanimité, n'avait encore été donnée et que la campagne du BLI (Ma ville, ma vie, ma voix) n'était pas encore connue.

Il rajoute que la motion vise particulièrement les électeurs étrangers et il souhaite que cet effort d'information se prolonge au-delà des élections communales 2011. Il émet également l'idée que le syndic envoie une lettre à tout nouvel électeur étranger l'informant de ses nouveaux droits et l'encourageant à les utiliser (idée que le syndic pourrait soutenir, mais en dehors de toute période électorale).

La campagne du BLI (Ma ville, ma vie, ma voix) nous est présentée : grand projet-pilote, issu de la motion G. Meystre et volonté de ne pas manquer les élections communales 2011. Cette campagne touche tous les citoyens lausannois, mais avec focalisation sur les électeurs étrangers (cafés politiques, visites d'institutions lausannoises, exposition). Cette campagne est financée en grande partie par la Commission fédérale pour les questions d'immigration. Le dépliant de la campagne a été envoyé à 20 000 personnes (électeurs de nationalité étrangère).

L'évaluation par un mandataire externe de cette campagne dont la plupart des commissaires ont fait l'éloge sera présentée lors de la réponse de la Municipalité à la motion G. Meystre.

Une proposition est faite par un commissaire de s'inspirer de la brochure (Mix et Remix) envoyée, quelques années en arrière, par le Canton aux étrangers pouvant voter.

Un autre commissaire déclare que suite à son expérience la meilleure façon de sensibiliser les étrangers au droit de vote est le contact direct.

Un autre commissaire souhaite que les jeunes ne soient pas oubliés lors des campagnes de sensibilisation, qui devraient toucher une plus large population.

Les commissaires souhaitent que les réponses aux deux motions (S. Peters et G. Meystre) apparaissent dans le même rapport-préavis.

La prise en considération de cette motion est acceptée à l'unanimité.

Discussion

M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai pas de commentaire.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Laurent (UDC) : – Je crois me souvenir qu’il y a quelques années, une somme substantielle, sauf erreur d’environ 150 000 francs, avait été allouée pour cela. Or on constate que depuis cette époque, le pourcentage de Lausannois de nationalité étrangère qui exercent leur droit de vote dépasse 26 % à 23 %. Se pose dès lors la question de l’opportunité d’engager de nouveaux montants à ce sujet.

L’intégration n’est pas à sens unique. Un ressortissant étranger qui veut faire valoir son droit de vote peut en tout temps faire la démarche personnellement. Le groupe UDC estime que les deniers publics ne sont pas destinés à la promotion des partis ni à expliquer à une certaine tranche de la population de quelle manière, pourquoi ou pour qui voter.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) : – Bien évidemment, on peut être titulaire d’un droit et l’exercer ou non ; c’est aussi cela la démocratie. Mais c’est le rôle des pouvoirs publics – et je crois que la Constitution vaudoise en fait mention – de faciliter et de renforcer la citoyenneté. J’entends par citoyenneté l’appartenance à une communauté et la participation active à cette communauté lors d’élections, de votations ou lors de tous les autres moments qui se présentent de pouvoir donner son avis et que, je l’espère, notre Ville favorise.

Cette motion a été présentée en visant les dernières élections, qui sont maintenant derrière nous ; mais le problème demeure. D’ailleurs, il y a d’autres motions actuellement à l’étude, en particulier une ancienne motion de M. Meystre, qui avait pour but de favoriser la participation électorale des jeunes et des étrangers, mais aussi, si je ne me trompe pas, celle de mon collègue Jean Tschopp, qui a pour but de rendre plus accessible la participation lors d’une votation. Le groupe Socialiste soutient donc cette motion et demande qu’elle soit transmise à la Municipalité, pour que la Municipalité donne une réponse aux différents objets sans plus tarder.

La discussion est close.

M^{me} Maria Velasco (Les Verts), rapportrice : – La motion a été acceptée à l’unanimité par la commission.

La motion est prise en considération avec quelques avis contraires et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M^{me} Solange Peters et consorts : « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway de la Pontaise » et consorts

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur, Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Xavier de Haller (LE), Adozinda da Silva (LE), Evelyne Knecht (AGT), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Jacques Pernet (LE), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.)

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :

La commission s'est réunie le 25 mars 2011 à 14 h. Elle était composée de M^{mes} Evelyne Knecht, présidente, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Adozinda Da Silva, et de MM. Xavier de Haller, Nkiko Nsengimana, Jacques Pernet, Francisco Ruiz Vazquez et Jean-Charles Bettens, rapporteur. M^{me} Sandrine Schlienger et M. Jean Meylan étaient excusés. Prise des notes de séance par M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire de la commission, que nous remercions.

La Municipalité était représentée par MM. Olivier Français, conseiller municipal, Patrice Bulliard, chef du Service d'urbanisme, et M^{me} Martine Jaquet, déléguée au patrimoine de la Ville de Lausanne.

Objet de la pétition

Les pétitionnaires demandent à la Municipalité de Lausanne de refuser la destruction de l'immeuble de la Pontaise 6a-6b afin de préserver l'homogénéité de la rue et de respecter le patrimoine immobilier de la région lausannoise. Ils demandent au Conseil communal de prendre fait et cause pour la préservation des valeurs essentielles – sociales, culturelles, patrimoniales, entre autres – de la Pontaise.

Audition des pétitionnaires

En présence des représentants de la Municipalité, les pétitionnaires exposent les raisons qui sont à l'origine de la pétition, à savoir : maintenir cet immeuble de charme, qui est voué à la destruction, afin de préserver l'harmonie et l'unité architecturale du quartier, démarche qui inclut également le café Le Tramway qui joue un rôle de café de quartier et participe ainsi à maintenir une vie de quartier. Dans ce sens, les pétitionnaires souhaitent que l'immeuble, même rénové, soit réservé prioritairement pour des familles et non pour des étudiants qui sont des locataires de courte durée. Toute intervention lourde dénaturerait l'ensemble bâti et aurait pour conséquence l'expulsion de familles à revenu modeste.

Selon les pétitionnaires, il est envisagé de construire un immeuble de 9 étages qui triplerait la surface habitable actuelle et qui comporterait essentiellement des studios d'environ 20 à 25 m² réservés en priorité aux étudiants. Il semblerait, toujours selon les pétitionnaires, que cet immeuble a été acheté en 2006 dans un but purement spéculatif. L'actuel propriétaire prétendant que lors de la vente il n'était pas au courant de l'état trop délabré de cet immeuble et que toute remise à niveau technique et de confort entraînerait des travaux très conséquents.

Position de la Municipalité

Pour l'heure, aucun projet définitif n'a été déposé et donc aucun permis de construire n'a été accordé. L'immeuble n'est pas classé et c'est le droit du propriétaire, de par le PGA, de faire évoluer le site, par exemple en conservant la façade et en densifiant à l'arrière jusqu'au maximum autorisé de 2000 m² de surface habitable. Contrairement à ce que pensent les pétitionnaires, la demande en logements pour étudiants est très forte à Lausanne.

Le directeur des Travaux explique que lors de l'examen d'un permis de construire, la Municipalité prend en compte plusieurs critères qui englobent les questions de classement des bâtiments, de l'ensemble architectural dans sa continuité et son unité, du patrimoine bâti et végétal, etc. Plusieurs avis des différents services communaux sont pris en compte, notamment celui du service du logement. De plus l'organe délibérant a également son mot à dire lors de l'adoption du PGA ou des PPA. Dans le cas d'espèce, il serait regrettable que le café Le Tramway disparaisse suite à d'éventuelles transformations puisqu'il est un des rares cafés typiques encore existant. La Ville sera donc attentive à toute démarche lourde visant à modifier le caractère particulier de cet immeuble et son environnement bâti.

Délibérations de la commission

Après délibérations, la commission passe au vote et prend la décision suivante :

A l'unanimité des huit membres présents, la commission se prononce pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Discussion

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai pas de commentaire personnel à apporter, mais le rapporteur, notre ancien collègue, M. Jean-Charles Bettens, m'a prié de vous lire un petit mot qu'il a écrit concernant ce rapport :

« Monsieur le président, j'ai un petit complément d'information à apporter à mon rapport, dont je vous fais part, ainsi qu'aux membres de ce Conseil. Selon l'usage, les pétitionnaires ont reçu copie du rapport de la Commission des pétitions. Par téléphone, ils m'ont déclaré que la première phrase du deuxième alinéa du chapitre Audition des pétitionnaires dit : "il est envisagé de construire un immeuble de neuf étages (...)". Donc, les pétitionnaires disent que cela ne correspond pas à la réalité et que, selon eux, ce chiffre n'avait pas été mentionné. Or les notes de séance prises par M^{me} la secrétaire de la Commission des pétitions disent ceci : "Projet de construction qui triplerait la surface habitable, un chiffre de 9 studios/étage par 9 étages". Ce chiffre 9 n'est donc pas dû au hasard et il n'est pas tombé du ciel. Il a été prononcé en cours de discussion entre les membres de la commission et les pétitionnaires, mais n'a vraisemblablement pas été interprété de la même façon par les deux parties. Pour la rédaction de mon rapport, ce sont les notes de séance qui font foi. Je m'y tiens et le présent rapport ne sera modifié ni sur le fond ni sur la forme. Néanmoins, et par souci d'apaisement, j'ai dit aux pétitionnaires que je ferai part de leur divergence de point de vue lors de la discussion de ce rapport en plénière. Ce qui est chose faite. Monsieur le président, je n'ai pas d'autre remarque. »

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts : j'habite l'immeuble à la rue de la Pontaise 6b ; je précise aussi d'emblée que je n'ai pas signé cette pétition parce qu'elle attaque le principe même de la densification que, personnellement, j'ai tendance à soutenir. Cependant, il y a densification et densification. Une densification doit tenir compte du contexte dans lequel s'inscrit le bâtiment. Dans le cas présent, il est clair que le bâtiment est en mauvais état et qu'il nécessite une rénovation probablement lourde. Mais a-t-on vraiment besoin de faire table rase ?

J'ai deux illustrations pour montrer le contexte. Dans l'illustration du haut, il s'agit du bâtiment en question, Pontaise 6b ; c'est le bâtiment gris avec les volets verts. Sur cette illustration de la face avant, on voit une certaine homogénéité architecturale – c'est, disons, un ensemble architectural avec les deux bâtiments d'en dessous, le rose et le vert, qui appartiennent à la Ville de Lausanne. Au rez-de-chaussée, il y a le café Le Tramway, qui est un des plus anciens cafés lausannois encore en activité, ainsi que ces commerces importants pour le quartier et assez caractéristiques de l'ensemble. Donc, cette façade et ces rez-de-chaussée méritent d'être préservés. Par contre, si l'on regarde la deuxième photo, celle du bas, on retrouve cet immeuble, qui paraît tout petit depuis l'arrière, avec cette façade grise et ses volets verts. Il est largement en retrait des alignements des bâtiments voisins, et est également largement plus bas au niveau de la toiture arrière. On voit donc qu'il serait possible de densifier ce bâtiment à l'arrière. Je recommande de conserver la façade avant, avec les activités au rez-de-chaussée – en tout cas le café Le Tramway –, mais d'envisager une densification à l'arrière. Pour ces raisons, je vous recommande de soutenir le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – J'habite aussi le quartier, plus bas que mon préopinant. Je partage son opinion. Effectivement, la transformation et la densification éventuelles de cet immeuble doivent répondre à des critères de respect du patrimoine

architectural bâti et du maintien de logements à des prix répondant aux besoins prépondérants de la population. Et c'est bien le danger ! Toutes les transformations et démolitions qui ont lieu aujourd'hui chassent malheureusement souvent les habitants qui n'ont pas les moyens de payer des loyers trop élevés – ou très élevés – après les transformations ou rénovations. Voilà le constat.

Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. Beaud. Cela m'amène à proposer que la pétition soit renvoyée à la Municipalité pour rapport et préavis. Pour l'étude et la communication, vu que c'est un nouveau collègue, c'est évidemment extrêmement limité du point de vue des engagements s'il y a déjà un projet d'adoption d'un PPA ou d'un PGA. Il faudrait que la Municipalité nous fasse un rapport et un préavis qui englobe ce projet. Cela me paraîtrait être l'occasion pour une discussion sur la transformation de cet immeuble. Voilà ma proposition :

Amendement

« (...) pour rapport et préavis. »

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Avant la séance de commission, je me suis rendu sur place pour m'entretenir avec les habitants de ce quartier. J'ai constaté leur fort attachement au café Le Tramway notamment, ceci à cause du lien social qui s'y noue. J'ai constaté le même attachement lors de la séance de la Commission des pétitions, pendant laquelle la Municipalité a reconnu que le café Le Tramway était encore un des rares cafés typiques de Lausanne, sans être néanmoins inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Comme aucun projet définitif n'a été déposé – pas plus qu'une demande de permis de construire – j'aimerais encourager la Municipalité à préserver le café Le Tramway lors de la rénovation.

M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche) : – Je voulais revenir sur ce qu'a dit M. Dolivo. Effectivement, étude et communication permettent une communication tout à fait simple, par exemple de dire qu'on fait ce qu'on a décidé de faire, et on le communique. Les personnes qui voudraient des renseignements plus importants sur le projet et sur la densification réelle, sur le maintien du café Le Tramway, etc., ont intérêt à demander un préavis. Je vous invite à soutenir l'amendement de M. Jean-Michel Dolivo.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – J'ai de la peine à comprendre en quoi un préavis pourrait nous donner des informations, dans la mesure où la Ville n'est pas propriétaire de la parcelle. La Municipalité devra réagir en temps voulu, puisqu'elle est compétente pour cela. En l'occurrence, elle devra réagir au moment où on lui posera la question, où il y aura la demande d'autorisation de construire.

Pour l'instant, je crois savoir – c'est ce que je lis dans le rapport de la commission – qu'aucun projet n'a été déposé. Je comprends la crainte des habitants. Il serait bien de profiter de cette occasion pour aller à leur rencontre, mais aussi à la rencontre du propriétaire, pour savoir quelles sont réellement ses intentions. Est-ce que réellement il a l'intention de détruire ce bâtiment ? On n'en sait rien. Personne n'en sait rien. Une communication est donc largement suffisante pour informer les pétitionnaires, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit.

J'incite la Municipalité à aller rencontrer le propriétaire – mais pas par voie de préavis – pour lui dire qu'il est possible de garder le bâtiment sans le détruire. Je suis aussi d'accord sur le fait qu'il est préférable de garder un patrimoine ; mais, en réalité, je n'en ai absolument aucune idée. C'est bien l'étude du projet qui sera soumis à l'autorisation de construire qui le démontrera, ou non.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je n'ai rien à rajouter aux propos de M. Guidetti, c'est exactement ce que je voulais dire devant notre Conseil. Il faut communiquer ces informations, puis la Municipalité fera son travail dans le cadre d'une éventuelle étude de projet, à supposer, comme l'a dit M. Guidetti, que le propriétaire aille de l'avant avec un projet de densification de cet immeuble.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Lors de la dernière législature, le Conseil communal avait réussi à intervenir dans le cadre d'un projet de transformation-démolition d'un immeuble à Montelly avec l'aide des habitants, suite au dépôt d'une pétition. Effectivement, un rapport-préavis donne un mandat à la Municipalité ; un rapport veut dire étudier et prendre contact avec le propriétaire et les habitants à propos des projets.

Dans le rapport de la commission, on nous dit qu'il y a effectivement un projet de transformation ; c'est la position de la Municipalité – en tout cas telle qu'elle est reportée. Il me paraît important de pouvoir discuter dans un rapport-préavis de l'avenir de cet immeuble, qui est au centre d'un pâté de maisons, d'un bout du quartier – la Pontaise – et qui risque un phénomène « d'élitisation » si on n'y prend pas garde. C'est tout à fait décisif pour sauvegarder le patrimoine bâti et les droits des locataires qui s'y trouvent.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – L'analyse faite tant par M. Beaud que par M. Guidetti correspond tout à fait aux options de la Municipalité. Le seul échange qu'on a eu en son temps avec le propriétaire allait exactement dans le sens décrit par M. Beaud. Mais nous n'avons pas de projet. Comme l'a très justement dit M. Guidetti, dès qu'il y aura un projet, le rôle de l'autorité politique sera de se déterminer par rapport aux règles et aux droits donnés sur les sols. En fonction des interventions et de la population, c'est notre rôle d'éventuellement refuser un projet et d'exiger un PPA, donc d'exiger une nouvelle affectation du sol. Aujourd'hui, l'affectation du sol est connue ; il n'y a pas de projet, donc il ne nous est pas possible de nous déterminer par un rapport-préavis, à moins qu'il n'y ait une évolution ; nous vous ferons une communication pour vous avertir de l'évolution de ce bâtiment.

M^{me} Evelynne Knecht (La Gauche) : – Monsieur Français, il est bien entendu qu'on ne vous demande pas un préavis demain. Pas mal de réponses à certaines demandes mettent du temps à arriver. Donc, ce ne serait pas la première fois que l'on attend un petit peu. Le jour où il y aura un projet, quelque chose de concret qui se précise sur cette parcelle, nous voudrions le savoir par le biais d'un rapport afin que notre Conseil puisse se prononcer sur ce projet. Le rapport-préavis arrivera quand vous aurez les informations à nous donner. Mais nous attendons ce rapport.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Je ne crois pas qu'on puisse suivre la proposition de M^{me} Knecht. L'article 74 de notre Règlement indique que la Municipalité informe le Conseil et les pétitionnaires dans un délai de six mois. Donc, dans la mesure où l'on nous dit qu'il n'y a aucun projet déposé, il n'y a pas matière à faire un rapport ; on ne va pas le sortir ex nihilo. Donc, attendre on ne sait pas quoi ni quand me paraît relever d'une certaine fantaisie. A partir de là, une étude et une communication sont tout à fait adéquates, car la Municipalité peut informer les pétitionnaires et leur dire qu'elle est sensibilisée à cette question et qu'elle prendra garde, dans la mesure où un projet est déposé. A ce moment-là, la Municipalité pourra répondre par un rapport-préavis. Je ne crois pas qu'on puisse aller plus loin.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Je signale simplement à M^{me} de Meuron que la pétition a été déposée le 10 janvier 2011. On sait très bien, et M^{me} de Meuron le sait très bien, que soit les pétitions, soit les études et communications, soit les rapports-préavis prennent un certain temps. Les délais ne sont jamais tenus, ce sont des délais d'ordre. Si l'on en faisait des délais impératifs, madame de Meuron, je vous mets au défi de faire en sorte que tous ces délais soient respectés. C'est vraiment un défi pour toutes les interpellations, motions et autres postulats des conseillers communaux, si bien que je trouve votre argument peu pertinent par rapport à la nécessité de discuter du sort de cet immeuble dès lors qu'il y aura un projet concret, ce qui ne va pas manquer puisqu'on nous explique que l'immeuble est délabré et qu'il doit subir des transformations ; on va effectivement vers une densification ou, en tout cas, une modification de l'immeuble.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je n'ai pas l'impression que la Municipalité a beaucoup de retard sur les réponses aux pétitions. En tout cas, en ce qui concerne

l'aménagement du territoire, nous essayons en principe de tenir ces fameux délais. Nous n'y pouvons rien si entre le mois de janvier et aujourd'hui il ne s'est rien passé – puisque ce n'est pas à l'ordre du jour. En l'occurrence, on est prêt à y répondre, mais, sachant qu'il n'y a pas de projet, on ne peut pas le faire. On peut bien attendre encore six mois et on verra s'il y a un projet ; on vous tiendra alors au courant.

Maintenant, il s'agit d'un terrain affecté et d'un propriétaire qui décide de faire quelque chose ; soit son projet est conforme au droit et répond aussi aux volontés de la Municipalité, soit il n'y répond pas. S'il n'y répond pas, nous avons l'obligation de changer l'affectation du sol dans les six mois et de restreindre les droits à bâtir. Aujourd'hui, tout est conforme à la législation ; alors vous, le Conseil communal, pouvez faire une demande de révision des droits du sol sur cette partie de territoire ; vous ne pouvez pas faire autre chose, il n'y a pas d'autres actions. Je veux bien utiliser du papier et vous redire ce qu'il en est aujourd'hui ; on vous le donnera dans la communication et on rappellera les droits et devoirs des uns et des autres, mais, aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution légale.

Je crois que votre demande est d'être tenus au courant et, surtout, de tenir la population au courant. Ici, il y a manifestement eu un bruit de couloir avec le changement de propriétaire, avec éventuellement des travaux plus ou moins lourds qui peuvent être engagés. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura une mise à l'enquête publique. Dès lors, il y aura la possibilité pour les tierces personnes de réagir et d'attirer l'attention de la Municipalité sur la réaction de la population résidente. Là où je peux vous rejoindre, c'est qu'il peut y avoir des gens habitant à côté qui n'agissent pas ; vous le savez très bien en tant que juriste, il faut être directement voisin pour intervenir. C'est pour cela que vous intervenez de cette manière. Ce qu'on peut vous dire, c'est que, par l'action de cette pétition et par votre action aussi, on est attentif à cela ; mais nous étions déjà attentifs à cela avant même que la pétition ne soit déposée. Comme je vous l'ai dit, le seul échange que j'ai pu avoir avec les éventuels projeteurs – le projet n'a pas été déposé, mais une intention a été exprimée – c'est l'interprétation de M. Beaud, bref, sur l'évolution qu'on pouvait avoir sur cette partie de territoire, c'est-à-dire que la façade sur la rue de la Pontaise devait rester dans l'alignement et qu'à l'arrière du bâtiment il y avait des possibilités de densification, certes légère, mais possible.

En ce qui concerne l'activité intérieure de l'objet, le locataire peut changer demain. Nous sommes attentifs à ce bistrot ; c'est pour cela d'ailleurs que M^{me} Jaquet, qui est notre déléguée au patrimoine, m'accompagnait. Ce bistrot a un intérêt pour nous ; dès lors, il a une note de surveillance. Nous serons très attentifs à l'évolution de ce projet. Voilà, c'est la réponse formelle qu'on peut vous donner ; le jour où projet il y a, nous interviendrons, en principe, selon le scénario que je viens de vous décrire.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – J'aime bien ce que vous venez de nous expliquer, monsieur le municipal ; c'est assez clair et l'on y dénote une certaine volonté. Je ne connais pas les habitudes des préavis et des communications de ce Conseil communal, mais une chose très simple peut être faite, c'est de mettre en forme, par écrit, ce que vous venez de nous dire, en indiquant les intentions de la Municipalité ; vous en faites un préavis – dont on en prendra acte – et non une communication. Ce n'est pas la première fois que l'on prend acte d'un préavis et l'affaire est réglée. Ainsi on aura un objet qui tient la route et qui a une certaine valeur légale, et pas seulement une communication, qui engage beaucoup moins la Municipalité. C'est très simple, il n'y a pas besoin d'utiliser beaucoup de papier ; vous transformez la communication en préavis et, sans doute, nous le voterons.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout ce que vous dites ici n'est pas perdu puisque cela figurera dans le *Bulletin du Conseil communal* ; donc, cela fait en quelque sorte partie de la jurisprudence, puisque les déclarations de la Municipalité ne sont pas faites dans un cadre non officiel. La seule chose que vous rajouteriez avec vos amplifications de l'ordre du

jour, c'est un vote formel pour prendre acte de ce qui aurait été dit, plutôt que d'en prendre acte en lisant le *Bulletin du Conseil communal*. Alors, cela dépend jusqu'où le Conseil communal veut accumuler les retards ; ici, en l'occurrence, la communication suffit largement.

La discussion est close.

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur remplaçant : – Après avoir passablement délibéré, la commission a pris la décision suivante : à l'unanimité des 8 membres présents, la commission se prononce pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La pétition est renvoyée à la Municipalité, comme proposé par la commission, en opposition à l'amendement Jean-Michel Dolivo, à une très large majorité avec quelques avis contraires et abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif « Mon Tramway de la Pontaise » et consorts (2041 signatures) : « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900) » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Albert Graf (UDC), rapporteur, Benoît Biéler (Les Verts), Isabelle Mayor (Les Verts), Gilles Meystre (LE), Stéphane Michel (Soc.), Philippe Mivelaz (Soc.), Bertrand Picard (LE), Janine Resplendino AGT), Rebecca Ruiz (Soc.), Isabelle Truan (LE).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports

Rapport photocopié de M. Albert Graf (UDC), rapporteur :

Rapporteur : Albert Graf.

Membres : Mmes et MM. Rebecca Ruiz, Isabelle Truan, Isabelle Mayor, Janine Resplendino, Benoît Biéler, Stéphane Michel, Philippe Mivelaz, Gilles Meystre, Bertrand Picard.

Administration : M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et sports ; Mme Morella Frutiger, observatoire de la sécurité, que nous remercions chaleureusement a rédigé les notes de séance.

Excusés : M^{me} et MM. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et environnement, Christina Monterrubio, responsable du dispositif addiction, Pierre-Alain Raemy, commandant de la PML.

M^{me} Ruiz résume son postulat en disant qu'après avoir entendu le responsable du projet dans le cadre d'une séance professionnelle, elle a pensé qu'il serait intéressant de réfléchir à un projet vaudois et lausannois, ancré dans la réalité lausannoise. Elle estime que le

paiement de la prestation n'est peut-être pas pertinent comme il est fait à Zurich. Elle précise avoir consulté deux personnes avant de déposer son postulat, à savoir le directeur de l'ISPA, Michel Graf, qui émet un doute sur la pertinence préventive d'un paiement aussi important et le chef des Urgences du CHUV, le professeur Yersin, qui souhaite examiner de près l'idée, notamment en se rendant un week-end à Zurich pour voir comment cela se passe. Elle précise que le coût zurichois du projet pour une année est de l'ordre de 900 000 francs pour environ 100 000 noctambules en moyenne durant les week-ends. Le prix de la prise en charge s'échelonne de 600 francs pour trois heures à 950 francs pour une durée plus longue.

En ramenant aux proportions de la vie nocturne lausannoise, le coût peut être estimé à 250 000, voire 300 000 francs par année. Le Canton pourrait être fortement impliqué, ainsi il n'est pas possible d'être précis en matière de coûts communaux.

Le municipal estime que l'idée mérite d'être creusée. Le projet ne pourrait se faire qu'en étroite collaboration entre le Canton et la Commune. La santé publique est de compétence cantonale alors que la sécurité publique est de compétence communale. Il explique que lors d'une journée de conférence à Zurich en septembre 2010, il a rencontré le chef de projet zurichois. A Zurich, le principal bénéficiaire de cette infrastructure semble être les urgences de l'hôpital.

Le bilan de fréquentation est d'un peu moins de 400 personnes en sept mois, soit en moyenne 13 par week-end. Une majorité d'hommes et d'habitants de la ville ou du Canton y sont accueillis. La moyenne d'âge des utilisateurs est plus proche de 25 ans que de 16 ans, ce qui a été une surprise pour le chef de projet. Le taux de remplissage semble tourner autour de 50 %. Le taux de récurrence, selon les informations reçues en septembre, semble très bas, mais la police zurichois ne dispose pas de chiffres précis.

En ce qui concerne la question de l'apport dissuasif du paiement de la prise en charge, elle reste largement discutée. L'idée d'un centre de dégrisement pose la question de savoir jusqu'où doit aller le service public. Personne n'est obligé de se saouler, il faut donc que la plus-value du projet soit aussi préventive que dissuasive.

Plusieurs commissaires jugent que le postulat poursuit plusieurs objectifs. En ce qui concerne le désengorgement du CHUV, le Canton doit s'en occuper, pas la Commune.

Ailleurs, selon un article de presse tous les médecins du CHUV n'appuient pas un tel projet.

En lisant en détail, l'estimation des coûts est plus proche d'un demi-million par année que de 250 000 francs. Il ne leur paraît pas possible que les utilisateurs puissent financer l'ensemble du coût de l'infrastructure.

Une commissaire souhaite distinguer les buveurs des victimes. Ceux qui troublent la tranquillité publique par des excès de boissons doivent être orientés vers l'Hôtel de police. Pour ceux qui doivent aller à l'hôpital, elle estime que les assurances-maladie ne devraient pas prendre en charge de tels cas pour responsabiliser les gens.

Une autre commissaire estime que le maillage de la chaîne entre police et hôpital doit être étudié. Entre l'Hôtel de police et l'hôpital, il manque sûrement quelque chose. L'entretien de sortie est un élément important. Pour les adultes, l'utilité est peut-être moins grande, mais pour les adolescents, il y aurait un avantage à les rendre attentifs aux risques dès les débuts de consommation massive. Elle estime que le projet mérite d'être creusé. La question de la facturation doit être posée, car des amis pourraient choisir de ne pas demander de l'aide à la police ou aux services sanitaires pour ne pas occasionner des frais à une connaissance dangereusement ivre. Reste que la vente de boissons fortement alcoolisées à des jeunes de moins de 18 ans est le cœur du problème : si la loi est plutôt bien appliquée dans les restaurants, certains lieux de vente d'alcool ne la respectent pas. Se procurer de l'alcool est facile, car plus de 200 magasins vendent de l'alcool à l'emporter à Lausanne !

La postulante estime qu'un projet de partenariat entre la police et l'hôpital serait intéressant car les problèmes se posent concrètement en ville. Il y a des soucis causés par des alcoolisations massives qui représentent un coût social (vandalisme, mauvaises habitudes pouvant péjorer l'avenir, absentéisme, problèmes avec l'entourage et le voisinage, etc.).

Le municipal précise qu'en cas de tapage nocturne, la personne est dénoncée. Si une personne ne peut plus rentrer chez elle par elle-même, soit elle est ramenée chez elle par la police, soit elle est amenée aux urgences. Les policiers se trouvent dans la situation difficile où s'ils prennent en charge la personne, ils en ont la responsabilité, mais comme ils ne sont pas médecins, il n'est pas facile de définir si une personne est en danger ou non. A l'Hôtel de police, il n'y a pas de soutien médical permanent, la police préfère donc que ce soit le corps médical qui prenne en charge ce type de cas.

Néanmoins M. le municipal estime que la police a intérêt à ce que le projet soit étudié. L'avantage pour le CHUV serait surtout d'éviter les difficultés de comportements des personnes ivres. L'avantage pour la police serait une plus claire répartition des compétences et des missions. La police ne souhaite cependant pas qu'un tel centre soit localisé dans ses locaux : elle estime qu'un endroit plus neutre serait plus judicieux. Elle est tout à fait ouverte à collaborer plus largement avec le monde médical. En conclusion, il rappelle qu'un tel centre offrirait aussi la possibilité de faire des entretiens de sortie et de parler aux parents ou de sensibiliser les utilisateurs. Il y a un intérêt à étudier cette question mais il faudrait que la responsabilité soit plutôt prise par le Canton. Il estime qu'une étude commune serait très instructive.

Un commissaire estime que si un centre de dégrisement devait voir le jour, des mesures complémentaires devront être mises en place, notamment en faisant plus de prévention.

Au vote de la commission, le postulat est pris en considération par 7 voix contre 3.

Discussion

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Ces dernières années, notre Conseil a souvent eu l'occasion de se pencher sur la question de la consommation d'alcool des jeunes en raison de l'actualité médiatique qui entoure fréquemment cette question, mais encore plus en raison de l'évolution du phénomène, qui prend une tournure de plus en plus inquiétante. Les chiffres avancés dans des études récentes m'ont motivée à me pencher sur la question, notamment en ce qui concerne les hospitalisations de jeunes suite à une consommation excessive d'alcool, de même que l'existence d'une corrélation évidente entre une telle consommation et des actes de violence. Je retiens notamment une étude réalisée entre 2003 et 2006 au Service des urgences du CHUV, qui montre que 24,7 % des blessés avaient bu de l'alcool dans les six heures précédant la survenue de leur traumatisme. Parmi eux, 33 % buvaient au moins une fois par mois d'importantes quantités d'alcool en une seule occasion et 13 % étaient des buveurs à risque ; la récente publication fin août des statistiques de l'assurance accidents le montre également. Les incidents dans les lieux publics touchent principalement les jeunes jusqu'à 24 ans. Là aussi, la consommation excessive d'alcool joue un rôle important dans la survenue d'accidents et d'actes de violence.

Partant de ce constat peu réjouissant, et après avoir rencontré le responsable du projet zurichois de centre de dégrisement, il m'a semblé intéressant de réfléchir à un projet qui s'inscrirait dans la réalité des activités nocturnes lausannoises et qui serait en phase avec les pratiques de la police municipale. Dans une approche de santé publique et de prévention des incivilités, l'idée serait de compléter la chaîne de soins existante à Lausanne, en mettant sur pied une structure qui accueillerait pour quelques heures les individus fortement alcoolisés qui se mettraient eux-mêmes ou autrui en danger en raison

de leur état. Cette structure intermédiaire comblerait un manque dans la prise en charge actuelle, qui se fait soit par la police dans les cellules à l'Hôtel de police, soit par le Service des urgences au CHUV.

Avec cette structure, on pourrait aller plus loin que le simple enfermement dans une cellule de police en misant sur le dialogue et la prévention à travers un entretien individualisé effectué une fois les esprits retrouvés, voire une semaine après, par un spécialiste en alcoologie. Des contacts avec les parents des jeunes pourraient également être envisagés. Une telle structure permettrait certainement de décharger une partie des urgences, puisque tous les cas d'alcoolisation massive ne nécessitent pas une prise en charge médicale avec un plateau technique de pointe. C'est évidemment ce dernier point du projet qui intéresse tout particulièrement les urgences du CHUV. Ce projet pourrait ressembler à ce que je viens de vous décrire ; je vous propose de l'étudier à travers ce postulat.

Quelques mots encore sur le financement, qui a été passablement évoqué dans le cadre de la commission. Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer en commission au mois de mars, je ne suis pas persuadée de la pertinence de la facturation des prestations médicales aux usagers, comme cela est pratiqué à Zurich. D'un point de vue dissuasif, les affaires ne sont pas avérées par la gestion scientifique et il semblerait par ailleurs que cette pratique ne soit pas légale. Basé sur des calculs concernant les coûts de la structure zurichoise, le coût d'une telle structure à Lausanne pourrait être estimé à 250 000 francs, voire 300 000 francs par année. Pour moi, il est cependant très clair que ce projet n'a de sens que s'il se fait en partenariat étroit entre la Police de Lausanne et le Service cantonal de la santé publique ; dès lors, ces coûts seraient répartis entre les deux niveaux, la Commune n'ayant pas à payer des frais de prise en charge médicale, cela va de soi. Il s'agit donc, au final, de donner le mandat à la Municipalité d'approcher les autorités cantonales et d'entamer une réflexion conjointe autour de la nécessité d'un tel projet, de sa mise en œuvre ainsi que de son financement. Je vous remercie donc de soutenir cette proposition et de renvoyer le postulat à la Municipalité.

M^{me} Diane Wild (PLR) : – Notre collègue Bertrand Picard, qui faisait partie de la commission et qui est absent ce soir, m'a demandé de vous communiquer son intervention. Je vous la lis :

« Voici un nouvel exemple de proposition ne pouvant aboutir qu'à la création d'une énième usine à gaz ingérable. En effet, de nombreuses questions se posent à l'étude de ce postulat et restent à ce jour sans réponses satisfaisantes, notamment : qui coordonne ces actions ? La police ou les médecins ? Qui paie ? Le Canton ou Lausanne ? La collectivité ou le fauteur de troubles ? Si j'ai bien compris la postulante, contrairement à Zurich, qu'elle donne en exemple, ce ne serait pas l'interpellé qui paierait l'essentiel de la note mais bien, à nouveau, la Ville. En cas de malaise plus ou moins sévère, qu'en serait-il de la responsabilité des policiers dans ce système ? Bref, en dépit d'une idée qui méritait réflexion, trop de flous grèvent ce projet. Au nom du PLR je vous prie donc de ne pas donner suite à ce postulat. »

M. Benoît Biéler (Les Verts) : – Le groupe des Verts dans sa majorité soutiendra la prise en considération de ce postulat. Les discussions au sein de la commission ont été très instructives et l'idée apparaît comme méritant d'être creusée. D'abord, la police, par son représentant, a clairement montré son intérêt pour une telle étude ; ensuite, il est aussi apparu qu'il pouvait manquer un maillon entre les services de police et les urgences médicales pour le suivi des personnes en état d'ébriété. Enfin, un tel système fonctionne à satisfaction dans la plus grande ville de Suisse ; nous ne pouvons pas préjuger que cela ne fonctionnera pas à Lausanne. Pour autant, il ne s'agit aucunement de suppléer les instances cantonales. De plus, le groupe des Verts insiste pour ne pas créer une nouvelle dépense, surtout pour des tâches qui incombent au Canton. Nous entendons donc ce postulat comme une demande d'étude d'un besoin pour mettre en place une collaboration avec le Canton.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je ne peux qu'approuver tout ce qui a été dit jusqu'à présent, tant par M^{me} Ruiz que par M. Biéler. J'ajouterais quand même, monsieur Biéler, et je le mettrai sous forme d'un petit bémol, que de vouloir refiler la patate chaude au Canton en disant que, finalement, c'est lui qui doit prendre en main, piloter et, surtout, payer ceci, n'est pas la bonne façon d'aborder la collaboration avec le Canton, étant entendu que tout ce qui revient à la police est de compétence communale et tout ce qui est du ressort de la santé publique est de compétence cantonale. Il est clair que si on peut aborder et classer autant que faire se peut les phénomènes éthyliques, qui empoisonnent la vie en fin de semaine – puisqu'ils sont tout de même à l'origine de plus 80 % des voies de fait, des agressions, du petit brigandage, etc. –, il faut distinguer entre plusieurs types d'éthylisme. Le premier, que je viens de décrire, et qui est une atteinte à l'ordre et au bien publics, doit être traité par la police et la phase ultime, qui se rapproche du coma éthylique, relève effectivement des urgences du CHUV. Mais, entre-deux – et tout le monde l'a bien dit ; je crois que nous le ressentons comme cela –, il y a une sorte de zone grise dans laquelle la personne ne mérite manifestement pas de passer une nuit en cellule et d'être poursuivie judiciairement ensuite ; elle ne mérite pas davantage de passer le reste de la nuit aux urgences du CHUV. Concernant cette zone grise, où il faut simplement attendre sous surveillance médicale que la personne revienne à de meilleurs sentiments et « pose sa cuite », si vous me permettez, il manque une structure. Nous nous accordons à dire que cette structure devrait être localisée, de par sa nature, dans les locaux de la Polyclinique médicale universitaire (PMU) et non dans ceux de la police.

Concernant le financement, il m'a toujours semblé que la partie la plus sensible de l'anatomie humaine est, était et demeurera encore pour un certain temps, le porte-monnaie. Alors, sans aller jusqu'à faire payer l'entier du prix de revient comme à Zurich, il me semble qu'une participation financière serait aussi un complément thérapeutique ; ceci doit également être étudié. Pour toutes ces raisons, cette idée mérite d'être étudiée ; je dis bien étudiée, car quid de ceux qui, étant mineurs, dépendent de la responsabilité des parents ? Ce seraient donc les parents qui seraient punis par une participation financière.

Enfin, il y a un certain nombre de questions où il faut prendre langue avec le Canton, non pas pour lui demander de payer directement, car nous sommes d'accord d'amener les clients, mais quid de ceux qui ne sont pas de notre commune, mais qui néanmoins sont sur notre commune pour boire plus que de raison ? Bref, la question mérite d'être posée. Je crois que tout ce qui peut contribuer à améliorer autant que faire se peut une situation que chacun s'accorde à reconnaître intolérable doit être pris en considération ; c'est la raison pour laquelle, en mon nom personnel, faute d'en avoir discuté avec mon groupe, je vous recommande de transmettre le postulat à la Municipalité.

M. Philipp Stauber (UDC) : – Pour une fois, je ne suis pas d'accord avec mon collègue, M. Chollet. La question ici est de savoir s'il y a effectivement un maillon de la chaîne qui manque. Aujourd'hui, en tout cas du point de vue médical, cela ne semble pas être le cas ; nous n'avons pas de véritable lacune. Le tri qui a lieu aujourd'hui correspond grosso modo à ceci : il y a les cas graves, qui ont besoin d'une analyse ou d'une surveillance médicale et les cas légers, qui n'en ont pas besoin. L'idée d'un groupe intermédiaire est, bien sûr, juste ; mais il y a une limite au groupe intermédiaire. Maintenant, nous en sommes à trois ; si vous rajoutez encore, à l'analyse il y en aura un quatrième et un cinquième, et il n'y a pas de fin à cela.

En réalité, aujourd'hui, quand la police interpelle quelqu'un, soit il est en mesure de repartir, soit, si la personne est violente, elle doit être retenue dans un cadre policier ; s'il y a un risque médical, il y a de toute façon besoin de l'intervention d'un médecin et, aujourd'hui, la structure appropriée pour cela est le CHUV. Je note également que les prix et les tarifs avancés sont tels qu'il m'apparaît que le CHUV est meilleur marché – la PMU y compris. S'il faut effectivement une capacité supplémentaire au CHUV, alors il faut y rajouter un certain nombre de cabines et/ou de chambres ; c'est vraiment tout ce qu'il y a à faire.

On est ici en face d'un projet inutile, qui n'apportera rien du point de vue médical. Si, effectivement, il a une fonction éducative, on peut alors faire un rapport et interpellé ces personnes pour, par exemple, un cours ou une information. Il ne faut certainement pas une structure supplémentaire pseudomédicale, ou médicale légère, ou quelque chose de ce type. En conclusion, le groupe UDC votera contre ce projet, avec naturellement deux ou trois exceptions, vous l'aurez remarqué.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports : – La corrélation qu'il y a entre la consommation d'alcool excessive et les incivilités, la violence et les bagarres n'est plus à démontrer. La police est parmi les premiers à le constater et à le déplorer. Certains contacts ont déjà eu lieu depuis un certain temps avec le CHUV pour parler de ce problème. Et s'il y avait relativement peu d'intérêt jusqu'à ce jour – nous semble-t-il en tout cas – pour le CHUV d'entrer en matière sur une telle réalisation, un récent téléphone entre le Service des urgences et le Corps de police montre qu'il s'agit là d'un vrai problème. On nous dit qu'il y a environ quinze alcoolisations massives hospitalisées au CHUV de Lausanne le week-end qui posent un problème en termes de surveillance médicale. Mais est-il vraiment besoin – et la question a été posée tout à l'heure – pour ces personnes, dans ces états, d'un plateau technique aussi important que le CHUV ? C'est une vraie question.

Toujours est-il qu'il y a un nouvel intérêt et une nouvelle dynamique à discuter de ce projet, tout en disant que, pour la Ville, il s'agit essentiellement d'un problème sanitaire, de santé publique, qui est de compétence cantonale. A ce stade, la Ville ne peut qu'être une force de proposition et d'appoint par rapport à un tel dispositif. Dans ces conditions, en insistant bien sur le fait qu'il s'agit d'un problème de santé publique, la Ville souhaiterait effectivement pouvoir étudier cela avec les partenaires, notamment le CHUV, en disant bien qui est celui qui doit effectivement apporter les solutions à ce problème.

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'aimerais apporter un petit supplément à mes explications par rapport au CHUV. La très grande majorité des cas qui arrivent aux urgences du CHUV ne sont ni des cas urgents ni des cas où la vie est en danger. Seulement une minorité des cas qui arrivent aux urgences ont besoin d'un plateau technique élaboré. Donc, si nous enlevons un petit groupe qui arrive aujourd'hui au CHUV, la très grande majorité des personnes, qui en principe n'ont pas besoin de ce plateau technique, car il ne s'agit pas de cas urgents, iront quand même aux urgences du CHUV ; cela ne changera presque rien pour cette opération, qui est nécessaire, mais qui est malheureusement occupée en grande partie par des gens qui n'en auraient pas besoin. Donc, il y aurait une réduction seulement de quelques pour-cent de cas de ces personnes qui, a priori, n'ont rien à faire là et qui seraient mieux dans un centre de dégrisement ; pour ces quelques cas uniquement, il ne me semble pas nécessaire de créer une nouvelle structure.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Monsieur le municipal, j'ai parlé de ce projet à plusieurs médecins ; ceux-ci m'ont déconseillé de le soutenir, car il y a un danger, comme l'a relevé je ne sais qui tout à l'heure – M. Picard dans l'intervention que M^{me} Wild nous a lue –, que ces personnes fassent un malaise et les policiers ne soient pas à même de leur porter secours.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je rappelle que le CHUV a peut-être un plateau technique important, mais c'est aussi l'hôpital de zone et l'hôpital de la Ville de Lausanne. Il a développé ces dernières années des compétences pointues dans le domaine de l'alcoologie en collaboration avec la PMU. Le domaine de l'alcoologie suppose une collaboration et une coordination entre différentes structures, en l'occurrence entre la police municipale, les spécialistes – aussi bien médicaux qu'assistants sociaux que l'on trouve au CHUV – et les urgences. J'insiste sur l'importance, au-delà de la cellule de dégrisement, de tout l'aspect de prise de conscience, de contacts, d'accompagnement et de discussion dans le postulat de M^{me} Ruiz ; c'est le plus important pour faire de la prévention. Quand on s'alcoolise à 15 ans et qu'on se retrouve au CHUV dans un coma

éthylisme, il faut qu'un certain nombre de personnes puissent en parler pour rendre le jeune attentif aux dangers de la dépendance à l'alcool. Plus on boit de l'alcool jeune, plus on aura de risque de développer une dépendance particulièrement difficile à combattre. Ce postulat doit être soutenu pour son aspect de dialogue, de prévention et d'accompagnement, dont la jeunesse a absolument besoin actuellement.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Je répondrai brièvement à M. Stauber et à M^{me} Longchamp. Monsieur Stauber, détrompez-vous ; durant les nuits de week-end, le CHUV connaît un afflux important de personnes alcoolisées, qui ne nécessiteraient pas un plateau technique de pointe, d'où l'intérêt de ce postulat, contrairement à ce que vous dites. Il est évident que, sur le total des personnes admises aux urgences du CHUV – si elles sont aux urgences, c'est qu'il y a bien un problème urgent, contrairement à ce que vous avez dit avant –, il est vrai que, les soirs de week-end, il y a des cas problématiques d'alcoolisation massive qui surchargent ces plateaux techniques.

Madame Longchamp, par rapport aux échos que vous avez eus de médecins que vous connaissez, je peux vous rassurer ; j'ai consulté le P^r Deppen, chef du Service d'alcoologie du CHUV et le P^r Yersin, chef du Service des urgences. Tous deux se sont montrés intéressés par ce projet, qui viserait précisément à mettre sur pied une structure intermédiaire entre la cellule et le Service des urgences, mais qui serait – et j'espère que je vais vous rassurer – une structure médicalisée, qui devrait donc éviter que les malaises que vous craigniez.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Ce projet est un projet d'évaluation de l'opportunité et de la faisabilité, notamment de la répartition du financement que cela engendrerait, il est important de le souligner. Il vise une certaine régulation de l'ordre et de la sécurité dans notre ville, mais aussi de la santé en général pour des personnes qui pourraient s'alcooliser dans la ville. Ce projet est donc à cheval entre la compétence cantonale et la compétence communale. Il s'agit donc aujourd'hui de discuter et d'étudier cette problématique et non de dire que telle personne a dit que c'était bien ou non. Justement, il me semble qu'aujourd'hui nous n'en sommes qu'aux données préliminaires qui régissent cette problématique et ne pouvons donc conclure aussitôt à sa non-utilité ou à sa non-faisabilité. Il en va de même pour tous les spécialistes dans le domaine de l'alcoologie, qui tendent à penser que cela pourrait être intéressant, mais demandent que cela soit étudié, de même que les urgentistes, qui sont très intéressés par la solution zurichoise, et qui demandent également que cela soit étudié.

Il s'agit aujourd'hui d'avoir une approche rationnelle et non sentimentale sur ce sujet et de se rappeler que, dans un service d'urgences comme celui du CHUV, il est absolument exclu de prendre en charge quelqu'un d'alcoolisé sous un aspect psychosocial, ou avec un suivi à moyen terme, un soutien social. Les urgences gèrent uniquement, en tant qu'hôpital universitaire de premier recours, le danger vital. C'est donc un projet intéressant parce que, dans cette perspective, on peut apporter peut-être plus. Je ne sais pas si, en comparaison avec une ville comme Zurich, ceci est valide pour Lausanne ; il semble que ce soit le cas. C'est justement pour cette raison qu'on demande une étude. S'il s'agit aujourd'hui d'être un peu rationnel, c'est la meilleure manière de le faire.

La discussion est close.

M. Albert Graf (UDC), rapporteur : – La commission demande la prise en considération de ce postulat et son envoi à la Municipalité par 7 voix contre 3.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est pris en considération par 50 voix contre 22 et 3 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour l’implantation d’un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

La séance est levée à 20 h 10.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16